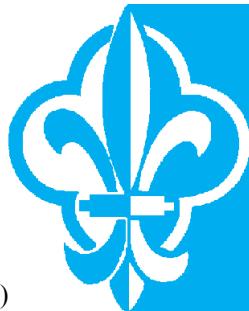


N° 2694
60^e année
du 2 au 15
février 2006
Prix : 3€ (20 F)



L'ACTION FRANÇAISE

2
0
0
6

paraît provisoirement les premier et troisième jeudis de chaque mois

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – Téléphone : 01-40-39-92-06 – Fax : 01-40-26-31-63 – Site Internet : www.actionfrancaise.net

Tout ce qui est national est nôtre

**Notre dossier
POUR
EN FINIR AVEC
L'ESCLAVAGE**
par
Michel FROMENTOUX
Jean-Marc HEMERY (+)
Un texte du
professeur Marc FRANGI
Un entretien
avec Bernard LUGAN
(pages 7 à 10)

L'ESSENTIEL

Pages 2, 4 et 5
POLITIQUE FRANÇAISE

- Dernière illusion d'un régime finissant par Henri LETIGRE
- Juge ou assassin ? par Aristide LEUCATE
- L'échec du modèle d'intégration par Ahmed Rachid CHECKROUN
- Les Mahorais ont voulu rester français par Pierre PUJO

Page 6
POLITIQUE ÉTRANGÈRE
– Élections palestiniennes : Qui sème le vent... par Pascal NARII

Page 11
RELIGION
– La première encyclique de Benoît XVI par Michel FROMENTOUX

HISTOIRE
– La vérité sur Austerlitz par René PILLORGET

Pages 12 et 13
ARTS-LETTRES-SPECTACLES
– Journée de lecture : Sortir de l'abjection par Pierre LAFARGE

– Regards sur les Grecs par Anne BERNET

Page 14
CHRONIQUE
– Ambiguités et paradoxes du pardon par Jean-Baptiste MORVAN

LES GRANDS TEXTES POLITIQUES
– Le gouvernement d'un prince toujours arbitraire ? par Francis VENANT

Pages 15 et 16
ACTION FRANÇAISE
– L'AF fête les Rois et célèbre Louis XVI

MITTAL STEEL ATTAQUE ARCELOR

L'acier français menacé

L'éditorial de Pierre PUJO (page 3)

L'affaire de la TVA : l'Europe folle

Si des électeurs avaient voté non au référendum du 29 mai sans trop savoir pourquoi, le double feuilleton de la TVA dans la restauration et sur les travaux dans le bâtiment vient leur donner deux exemples qui les conforteront dans la justesse de leur choix.

Dans la restauration, la question de la TVA à taux réduit est devenue un véritable feuilleton dont on peine à compter encore les multiples rebondissements. Promise par le candidat Chirac avant les élections présidentielles de 2002, cette mesure a été maintes fois défendue par la France auprès de ses partenaires européens et maintes fois refusée.

En marge du sommet tripartite franco-germano-britannique de Berlin en février 2004, le président français était parvenu à convaincre le chancelier allemand Gerhard Schröder et il semblait alors possible de faire aboutir

l'adoption de la TVA à 5,5 % pour le secteur de la restauration en 2006.

Conjoncture allemande

Mais les élections allemandes ont bouleversé la donne et la chrétienne-démocrate Angela Merkel n'est plus prête à suivre la voie acceptée par son prédécesseur social-démocrate. Au moment où la nouvelle chancelière a annoncé pour son pays une hausse de la TVA de 16 à 19 %, elle craint, si la promesse du candidat Chirac était mise en œuvre en France, d'être confrontée à une même demande de la part des restaurateurs allemands.

Angela Merkel n'a d'ailleurs pas tenté de cacher la réalité : si elle refuse que la France adopte un taux de TVA réduit pour ses restaurateurs, ce n'est pas au nom d'un intérêt général européen, ce

que nous aurions pu éventuellement admettre, mais uniquement pour des questions de politique intérieure allemande ! Une véritable aberration qui n'aidera pas les Français, qui ont majoritairement refusé le traité de constitution européenne en mai dernier, à mieux accepter l'Europe !

Pour les restaurateurs, comme pour les autres citoyens français, il est en effet difficilement concevable qu'un État ne puisse pas librement choisir le taux de TVA pour des secteurs qui ne sont pas soumis à la concurrence entre les États.

Chacun comprend en effet qu'il est nécessaire que les biens, exportables d'un pays à l'autre, soient soumis à des taux de TVA comparables, pour éviter une concurrence fiscale entre les États membres. Mais peut-on imaginer qu'une réduction de la TVA dans les restaurants français inciterait les cadres madrilènes, romains ou berlinois à venir prendre leur

pause déjeuner à Paris ?

Depuis les années 1970, le marché unique européen impose pourtant des taux minima de TVA sans distinguer les produits exportables et les services non-concurrentiels d'un pays à l'autre.

Distorsion de concurrence

C'est d'autant plus incompréhensible que ce système, s'il interdit à la France de choisir la politique fiscale qu'elle veut appliquer à ses restaurants, n'empêche pas les distorsions de concurrence : l'Union européenne admet en effet une série d'exceptions qui permettent à la Grande-Bretagne d'exonérer de TVA les vêtements pour enfants et à neuf États membres de pratiquer un taux réduit pour la restauration !

Pire encore, à l'heure où le commerce électronique permet le développement de services "online" au-delà des frontières, l'Europe a décidé d'appliquer à ces services le taux de TVA du pays du vendeur, sans obliger à harmoniser ces taux. Ainsi, à choisir entre la France, et son taux de TVA à 19,6 %, et le Luxembourg, avec son taux à 15 %, les sociétés de commerce électronique choisissent évidemment de s'ins-

CHIRAC RACISTE

■ La loi du 23 février 2005 reconnaissant « le rôle positif de la présence française outre-mer » posait un grave problème à M. Chirac : comment donner satisfaction à la gauche française et au président algérien Bouteflika qui la critiquent sans indisposer les parlementaires U.M.P. et U.D.F. qui l'ont votée (ainsi que les députés socialistes d'ailleurs !) ?

Un juriste subtil a trouvé la solution : le chef de l'État demandera au Conseil constitutionnel de « déclasser » l'article 4 litigieux et de le considérer comme relevant du domaine réglementaire. Ainsi le gouvernement pourrait ensuite l'abroger par décret.

Philippe de Villiers a qualifié de « honte » cette reculade et Laurent Fabius a estimé que « tout cela

n'est pas du tout glorieux ». M. Chirac n'aura même pas droit à la reconnaissance de la gauche...

Des gens qui pourraient s'estimer bafoués, ce sont les Antillais et les Réunionnais. Car si la France ne s'était pas installée sur leurs îles, ils ne seraient pas français. Même les esclaves, qui furent amenés de force, y ont gagné de devenir par la suite des citoyens français.

Il en est de même des immigrés et enfants d'immigrés originaires des colonies, qui peuvent soutenir qu'on les reconnaît ainsi comme différents du peuple français et qu'on les rejette de la communauté nationale.

Chirac, un raciste camouflé.

A.F.

Guillaume CHATIZEL
(suite page 2)

M 01093 - 2694 - F: 3,00 €



L'AFFAIRE DE LA TVA L'Europe folle

Suite de la page 1

► taller dans le grand Duché : Apple et son logiciel i-Tunes permettant le téléchargement légal de musique, Amazon, géant de la vente de livres et disques, AOL, Microsoft... sont déjà installés au Luxembourg.

« La progression des recettes de TVA est spectaculaire » note ainsi la Commission des Finances et du budget de la Chambre des députés luxembourgeois dans son rapport sur le budget de l'État pour 2005. Et on estime que les rentrées fiscales liées au commerce électronique représentent déjà 180 millions d'euros, soit plus de 10 % du total de la TVA collectée dans ce pays.

A chaque fois qu'un internaute français télécharge légalement un morceau de musique sur i-Tunes, il verse près de 15 centimes dans les caisses de l'Etat luxembourgeois, alors que cette transaction ne rapporte rien au budget français !

La France, comme la plupart des autres pays membres, a maintes fois demandé une modification des règles d'application de la TVA sur le commerce électronique pour mettre fin à cette aberration. Mais en vain.

Nous devons donc subir un paradoxe inacceptable : alors que l'Union européenne nous interdit, pour des raisons de politique intérieure allemande, de choisir librement le taux de TVA de nos restaurants, secteur non concurrentiel, elle se refuse à harmoniser la TVA dans un domaine aussi naturellement concurrentiel que celui du commerce électronique !

Le Luxembourg, par ailleurs montré du doigt pour le laxisme

dont il fait part vis-à-vis du blanchiment d'argent, peut ainsi emplir ses caisses d'une TVA facilement gagnée, et accueillir dans le même temps les emplois et les autres recettes liées au développement de ces nouveaux services sur son territoire.

Il faudra que les commissaires européens, qui viennent en France prêcher la croisade libérale, nous expliquent au nom de quelle logique nous devrions admettre cette distorsion de concurrence entre le Luxembourg (Malte et la République de Chypre ont également un taux de TVA de 15 %) et les autres États membres.

Le veto de Chypre ?

L'affaire de la TVA sur les travaux du bâtiment est plus édifiante encore. La France, l'Allemagne et tous les grands pays européens étaient d'accord pour reconduire le taux réduit de TVA dans le bâtiment, mesure qui a



Le siège du Conseil des ministres à Bruxelles

permis de limiter le travail au noir et créer des emplois. Il y avait donc consensus pour renouveler la directive de 1999, arrivée à échéance en 2005, qui autorise les États qui le souhaitent à déroger, pour la rénovation de bâtiments anciens, à la règle générale imposant une TVA minimale de 5,5 %. Mais coup de théâtre au dernier conseil des ministres européens des Finances, la Pologne, la République Tchèque et Chypre ont refusé de prolonger la directive. Un refus que ces pays ont justifié en expliquant qu'ils souhaitaient prolonger, au-delà de 2007, la TVA à taux réduit dont ils bénéficient pour la construction de logements neufs,

alors même que les négociations d'adhésion avaient clairement prévu cette échéance de 2007 ! Ces trois pays ont donc voulu utiliser leur droit de veto pour pouvoir remettre en cause les accords qu'ils avaient passés avec l'Union européenne lors de leur adhésion ! Finalement, les pressions diplomatiques ont amené Chypre et la République Tchèque à la raison alors que la Pologne réservait sa décision. Mais l'affaire aura révélé à l'opinion publique que la politique fiscale de notre pays est désormais soumise au veto des 800 000 habitants de la République de Chypre...

« Le projet de traité constitutionnel européen prévoyait un accord à la majorité qualifiée de la part des vingt-cinq États membres pour toute question fiscale. Cela nous aurait facilité la tâche » a indiqué le ministre de l'Économie et des Finances Thierry Breton, alors que certains éditorialistes allaient jusqu'à accuser les électeurs ayant rejeté le traité d'être responsables de cette situation.

Ce n'est qu'un début

Mais l'argument est particulièrement fallacieux : c'est l'élargissement qui est responsable de cette situation puisque l'Europe est passée de 15 à 25 États-membres sans adapter ses institutions. En effectuant cet élargissement avant de proposer un nouveau traité, les chefs d'État et de gouvernement sont évidemment les seuls responsables de cette situation. Et la TVA n'est sans doute qu'un début. Dans une Europe à 25 où il est bien difficile de définir quel peut être l'intérêt général commun à la France et à Chypre, ou à l'Espagne et à la Lituanie, il y a toutes les chances que ce type de crises se multiplient. Si elle veut retrouver un semblant de souveraineté, la France n'a plus d'autre choix que de mener sa politique fiscale comme bon lui semble, malgré les condamnations et les amendes de la Cour de Justice européenne.

Guillaume CHATIZEL

La dernière illusion d'un régime finissant ?

A lors que de nombreux chroniqueurs et autres éditorialistes de la presse politiquement correcte commencent à parler de "fin de règne", confondant cette dernière avec une fin de régime, "Jacques Chirac le finissant" nous offre un exemple de dyade remarquable. En l'espace de trois semaines, l'homme censé incarner l'indépendance de la nation, d'après le texte qui lui sert encore de référence, a exprimé toutes les contradictions économiques dont il est le plus grand spécialiste.

La surprise de Chirac

Le 5 janvier 2006, premier épisode : après les émeutes et la trêve des confiseurs, le Président, devenu aphore malgré ses nouvelles lunettes, se doit absolument de renaitre médiatiquement. En mal d'originalité, il lance donc, lors de ses vœux aux "forces vives", un projet qui surprend toute la classe politique : la cotisation sur la valeur ajoutée pour réduire les charges sociales !

Mardi 24 janvier 2006, deuxième épisode : la réunion d'"Ecofin", le Conseil des ministres européens de l'économie et des finances, se traduit par un fiasco et un nouveau Waterloo (banlieue de Bruxelles où siège le Conseil) pour la France : le prolongement de la baisse de la TVA dans le bâtiment et sa mise en place dans la restauration sont refusés par l'instance européenne ! Que souhaite donc vraiment la France officielle : mettre en place une cotisation sur la valeur ajoutée ou réduire la TVA dans certains domaines ?

Cercle vicieux

La cotisation sur la valeur ajoutée est en réalité une idée relativement ancienne, qui remonte aux années 1970, lorsque la crise économique liée à la mondialisation a provoqué des déficits dans les comptes de la Sécurité sociale. Le budget de la protection sociale repose sur une contradiction économique effarante : plus les déficits

Injustice ?

Les inconvénients sont en fait dérisoires et surtout surestimés. Le premier porte sur l'injustice sociale que comprendrait une telle réforme fiscale. Cette taxe se répercuterait sur le prix de vente, soit directement en cas de TVA sociale (une simple hausse de l'actuelle TVA), soit indirectement en cas de cotisation sur la valeur ajoutée (une nouvelle charge avec une assiette calculée sur la valeur ajoutée de chaque entreprise). Les pauvres comme les riches devraient donc payer plus cher leurs achats.

Cette "injustice" pourrait toutefois faire l'objet de nombreux correctifs (une TVA sociale à taux variable en fonction de l'importance des produits consommés par les ménages modestes, voire un renforcement des impôts négatifs en faveur des familles disposant de faibles revenus). Le régime actuel est bien plus injuste. Mais licenciements, délocalisations et chômage n'indignent pas les dirigeants syndicalistes dits représentatifs, parce qu'ils vivent du statut de gestionnaire... de la Sécurité sociale.

Le deuxième reproche provient, lui, du patronat qui menace de déménager les entreprises qui craignent d'être trop taxées et préfèrent des contrées où leur valeur ajoutée seraient moins imposées. Nous atteignons ici le comble. Les transferts de capitaux productifs sont déjà largement engagés et cet argument ne résiste pas à un examen précis de la mise en place de la TVA sociale. En effet, cette dernière, défendue par les principaux mouvements souverainistes, assoit les prélèvements sur la valeur ajoutée marchande, c'est-à-dire sur la différence entre le chiffre de vente et les achats de fournitures...

Une solution pour terminer dans la grandeur un quinquennat raté : rétablir la souveraineté fiscale de la France !

L'ACTION FRANÇAISE

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris
Tél. : 01-40-39-92-06 • Fax : 01-40-26-31-63
I.S.S.N. 1166-3286

- Directeur : Pierre Pujo
- Secrétaire de rédaction : Michel Fromontoux
- Politique : Georges Ferrière, Yves Lenormand
- Politique étrangère : Pascal Nari
- Chronique militaire : Bernard Guillerez
- Économie : Henri Letigre, Serge Marceau
- Enseignement, famille : Michel Fromontoux, chef de rubrique
- Sciences et société : Guillaume Chatizel
- Outre-mer : Pierre Pujo
- Médecine : Jean-Pierre Dickès
- Livres : René Pillorget, Anne Bernet, Pierre Lafarge, Philippe Aleyrac, Romaric d'Amico
- Arts-lettres-spectacles : Léon Camus, Renaud Dourges, Monique Beaumont
- Cinéma : Alain Waelkens
- Combat des idées : Pierre Carvin, Jean-Philippe Chauvin
- Art de vivre : Pierre Chaumeil
- Chroniques : Jean-Baptiste Morvan, François Léger
- Maquettiste : Grégoire Dubost
- Photos : François Tabary

Abonnements, publicité, promotion : Monique Lainé

RÉDUCTION DE LA TVA DANS LA RESTAURATION Une fausse bonne idée ?

■ Même si ce n'est pas une raison pour admettre les ingérences européennes sur la fiscalité nationale, il n'est pas certain que la promesse de Chirac d'une baisse de la TVA dans la restauration soit une bonne idée. Certes il faut aider nos restaurateurs, autant parce qu'ils sont un élément constitutif du patrimoine français, que parce qu'il s'agit d'un secteur d'activité fortement employeur de main d'œuvre. Mais la baisse de la TVA est-elle l'aide la plus rentable ? L'Union des métiers de l'industrie hôtelière estime qu'une telle mesure permettrait de créer 40 000 emplois et d'augmenter les grilles de salaire de la profession. Les syndicats sont cependant sceptiques en l'absence de garanties pour s'assurer que les ré-

percussions de cette baisse seront effectivement partagées entre employeurs et employés. Toutefois, pour certains économistes, une telle mesure, qui représenterait un manque à gagner de 3 milliards d'euros pour le budget, serait particulièrement coûteuse : 3 milliards d'euros pour 40 000 emplois, cela représente un coût de 70 000 euros par emploi créé, dans l'hypothèse où on atteindrait effectivement le chiffre de 40 000 nouveaux postes.

Il va de soi qu'une aide de cette importance devrait permettre de financer plus d'emplois. Chirac a eu raison de promettre une aide, mais il n'a pas actionné le bon levier.

G.C

L'ACIER FRANÇAIS MENACÉ

On a trop longtemps considéré l'Inde avec commisération parce qu'on ne voyait que ses foules grouillantes et dépenaillées et parce que la dimension de son produit intérieur brut la classait parmi les pays du tiers-monde. Elle contient maintenant d'immenses fortunes comme celle de M. Lakshmi Mittal qui, parti de rien, a bâti une énorme puissance financière sur la sidérurgie. Il a décidé de lancer une O.P.A. (offre publique d'achat) hostile contre la société Arcelor, autre mastodonte de la sidérurgie, afin de constituer un groupe qui dominerait le marché mondial.

L'opération ne peut, nous Français, nous laisser indifférents. Arcelor est issue de la fusion, réalisée en 2002 de trois sociétés, la française Usinor, la luxembourgeoise Arbed et l'espagnole Aceralia, mais les Français y ont la première place. Après l'aluminium, les chantiers navals, et d'autres activités de base, allons-nous laisser des étrangers prendre le contrôle de l'acier ? On redoute des fermetures de sites et des licenciements. Les O.P.A. inamicales ne sont pas moins meurtrières que les délocalisations provoquées par la concurrence commerciale en usant de prix de *dumping*.

Patriotisme

Face au danger, la direction d'Arcelor et le gouvernement tentent d'organiser la riposte avec le Luxembourg et les autres actionnaires de la société. "L'Europe", quant à elle, n'est nullement solidaire. La société indienne Mittalsteel est gérée de Londres et la firme allemande Thyssen-Krupp a fait alliance avec elle.

Après cela, M. de Villepin peut toujours parler d'un « **patriotisme économique européen** » comme il l'a fait à Berlin le 24 janvier devant les étudiants de l'Université Humboldt... Le Premier ministre a recouru d'ailleurs à une expression impropre car il ne peut exister un patriotisme européen quand il n'y a pas de "patrie" européenne. Ce n'est pas la première fois que nos hommes politiques emploient des mots davantage pour leur sonorité que pour leur sens. En novembre 2003, Jean-Pierre Raffarin déclarait à la tribune de l'Assemblée nationale dans un débat précédent l'élargissement de l'Europe : « **Il s'agit de créer une nouvelle nation** » (*sic*). Avec un langage aussi incertain, on s'expose à bien des malentendus entre les peuples !

L'été dernier, M. de Villepin avait lancé l'expression de "patriotisme économique" de façon plus justifiée car elle s'appliquait à la



PAR
PIERRE PUJO

France. La société américaine PepsiCola menaçait de s'emparer de Danone. Le Premier ministre appuya celle-ci pour qu'elle trouve les capitaux français nécessaires afin de résister à cette O.P.A. malveillante. À l'époque les libéraux s'indignèrent de cette intrusion du pouvoir politique dans le jeu du capitalisme international et le *Figaro* réprova l'ingérence de M. de Villepin. Dans l'affaire d'Arcelor, le même *Figaro* prône la résignation devant la mondialisation. Il serait impossible, à l'en croire, d'empêcher les "raids" des sociétés les unes contre les autres. Est-ce si sûr ? Pour notre part, nous croyons encore que le politique peut faire échec au jeu aveugle et anarchique de la finance internationale et qu'un appel au "patriotisme" des Français – capitalistes et salariés – peut être entendu si le gouvernement aide la résistance à s'organiser face aux raids de requins sans scrupules.

La Commission contre la France

Le Premier ministre ne peut guère compter sur la Commission de Bruxelles pour l'aider à défendre les emplois français. La Hollandaise Nelly Kroes, commissaire à la Concurrence, a déclaré à la conférence de Davos qu'elle préférerait « **un champion mondial** (de l'acier) plutôt qu'**un champion européen** » ou un « **champion national** ». Question : quand le champion mondial restera seul, que deviendra la concurrence ?

En attendant, elle fait la chasse à toutes les "protections" dont pourraient bénéficier les entreprises françaises. Sous le signe du patriotisme économique, le gouvernement a pris

un décret (publié au *Journal officiel* du 31 décembre 2005) sur la protection de certains secteurs d'activité. Pour eux, les investissements étrangers sont soumis à autorisation préalable, tout comme les délocalisations d'une activité sensible par des entreprises françaises. Parmi ces activités figurent l'armement, la cryptologie, la sécurité des systèmes informatiques, les technologies à usage civil et militaire, les casinos et les activités de sécurité privée, tous secteurs qui touchent à l'ordre public (même les casinos à cause des risques de "blanchiment" d'"argent sale").

La Commission a demandé des « **clarifications** » au gouvernement français. Mme Nelly Kroes, encore elle, estime que les mesures décidées par celui-ci risquent de plonger l'Europe « **dans une spirale infernale de protectionnisme systématique** » comme en 1930 !

Quelle finalité européenne ?

La Commission tente ainsi d'affoler les libéraux. Il reste que le gouvernement a le devoir de défendre l'intérêt public et de protéger l'emploi des Français. L'"Europe", qui selon les partisans de Maastricht devait stimuler l'économie et procurer des emplois, joue aujourd'hui contre l'emploi des Français. L'échec de la France au récent Conseil des ministres européen pour obtenir le consentement de nos partenaires à l'application du taux réduit de T.V.A. dans la restauration et le bâtiment en apporte une nouvelle preuve. Voilà qui ne rendra pas le moral aux Français qui ont été invités par l'arrogant Barroso, président de la Commission, à ne pas jouer le *Malade imaginaire*...

Nos dirigeants de droite et de gauche ont fait trop de démagogie autour d'une "construction européenne" qui ne tient pas ses promesses. Le nouveau président – autrichien – le chancelier Schüssel réclamait dans le *Monde* du 24 janvier un « **débat sur l'identité** » de l'Europe. « **Qu'est-ce qui nous rassemble ? Qu'avons-nous en commun ?** » ajoutait-il. Un autre débat, selon lui, portait sur la subsidiarité. En bref, la question de la finalité de l'Union européenne est posée. Qu'après plus de cinquante ans de construction européenne on s'interroge encore sur ces problèmes est significatif de la crise actuelle. Et si on s'était trompé de direction ?

À nos amis

■ Ces derniers mois, on a entendu de toutes parts des cris d'alarme sur les difficultés des journaux d'information et d'idées. Ces journaux ne pouvaient plus équilibrer leur budget, ils étaient menacés de disparition. Ils recherchaient des concours financiers... Sollicités déjà par les chaînes de radio et de télévision, et maintenant par Internet, alléchés par les journaux gratuits, les Français délaissent la presse écrite !

L'Action Française 2000 a aussi ses problèmes financiers, qui sont graves. À la différence de certains confrères, nous n'avons pas de relations capitalistes auprès de qui nous puissions quémander des secours et nous ne pouvons pas compter sur les médias audiovisuels pour transmettre nos appels à l'aide...

Pourtant *L'Action Française 2000* représente un important courant de pensée et participe au débat politique. Elle mène un combat irremplaçable en défendant l'honneur, la souveraineté, l'indépendance et les seuls intérêts de la France. Alors, nous comptons sur nos amis pour nous apporter l'aide indispensable à notre existence. Nous comptons également sur eux pour nous donner les moyens de poursuivre l'action de formation politique que nous menons auprès de jeunes toujours plus nombreux.

Notre souscription de 2005 n'ayant pas atteint le montant souhaité, nous avons dû reporter à 2006 le règlement de certaines dépenses. C'est pourquoi, nous demandons encore à votre générosité une aide de 55.000 euros en ajoutant : c'est urgent ! Merci d'avance.

P.P.

P.S. – Prière d'adresser les versements à Mme Geneviève Castelluccio, L.A.F. 2000, 10 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris.

SIGNES DES TEMPS

Sarkozy

L'intox et la propagande sont si habilement maniées que l'on finirait par croire que Nicolas Sarkozy a fait diminuer l'insécurité en France. Mais les bons résultats obtenus dans les statistiques ne se traduisent pas sur le terrain : avec la suppression de 5 163 adjoints de sécurité (emploi-jeunes) les effectifs de la police nationale ont globalement diminué de 761 (-0,5 %) entre 2002 et 2005.

Palestine

Qui veut la peau du processus de paix ? On peut légitimement se poser la question après la victoire du Hamas, le mouvement radical islamique, aux élections législatives palestiniennes. Car plutôt qu'une victoire du Hamas, il s'agit d'une défaite de Mahmoud Abbas, sanctionné par les électeurs parce que la paix ne progressait pas et que l'économie

du pays reste moribonde. La Banque mondiale qui, fin 2005, a coupé les vivres à Mahmoud Abbas, l'empêchant de payer ses fonctionnaires, a jeté de l'huile sur le feu. Les plus démunis se sont tournés vers le Hamas qui propose une aide sociale efficace. Mais à la Banque Mondiale, qui a voulu tuer le processus de paix ?

Constitution

Il n'y a désormais plus de tabou en matière de "tripatouillage constitutionnel". Ainsi, Édouard Balladur s'est déclaré partisan « **d'un régime présidentiel qui ferait que l'Assemblée nationale ne pourrait plus renverser le gouvernement** ». Pourquoi pas ? On pourrait aussi supprimer purement et simplement le Parlement. De toutes façons, le quinquennat a déjà annihilé le pouvoir de dissolution du gouvernement par l'Assemblée nationale..

Pas dupes

C'est rassurant : les Français ne sont pas complètement dupes. Selon un sondage Ifop pour le *Journal du Dimanche*, près de la moitié d'entre eux (46 %) attribuent la baisse du taux de chômage aux radiations administratives des listes de l'ANPE, alors que seulement 8 % l'expliquent par le dynamisme de l'économie et la création d'emplois dans les entreprises privées...

Enseignement

Poignardée dans sa classe le 16 décembre dernier, une enseignante d'Étampes rappelle qu'elle avait prévenu sa hiérarchie du climat épouvantable de son établissement et des menaces qu'elle avait reçues. Mais l'Éducation nationale s'en lave les mains et indique dans un rapport que « **le lien entre le climat régnant dans l'éta-**

bissement et le geste imprévisible de l'agresseur n'a pas pu être établi ». Visiblement le principe de précaution s'applique aux volatiles, mais pas aux enseignants...

Respect de la vie

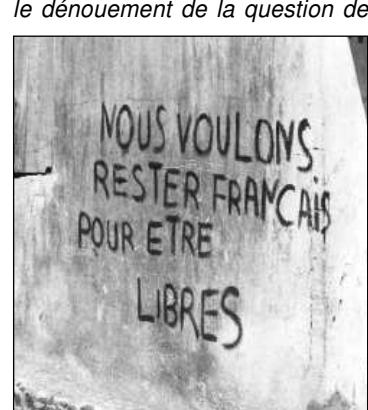
France 2 espérait un succès d'audience mérité en diffusant, le mardi 31 janvier, *L'odyssée de la vie*, un documentaire sur la genèse de la vie recréant en image de synthèse la vie intra-utérine d'un enfant à naître. Et puisque la France entière s'extasie devant la magnificence du spectacle, n'est-il pas temps de s'interroger sur la législation sur l'avortement ? De l'autre côté de la Manche, 47 % des femmes britanniques souhaitent que le délai légal d'avortement (près de 6 mois en Grande-Bretagne) soit réduit.

Guillaume CHATIZEL

RÉPONSE À "TÉMOIGNAGES" Les Mahorais ont voulu rester français

Tout autour de la planète, la France égrène un « chapelet de comptoirs », écrit un certain docteur Reverzy dans le journal communiste de la Réunion Témoignages (11/1/2006). Il ajoute que Marianne « se complait à se parer de ce chapelet de départements et de collectivités territoriales. Elle colonise encore, comme l'illustre l'aventure singulière de Mayotte. Cette prise de possession repose sur une suite de passages à l'acte et de mauvais coups géopolitiques et électoraux fomentés par Pierre Pujo, le royaliste collabo, Giscard et Chirac. »

Le rédacteur de Témoignages me fait trop d'honneur en me rendant responsable du maintien de l'île de Mayotte dans la communauté



Inscription sur les murs de Mayotte

Mayotte (1). Mais toute mon action aurait été sans portée si elle ne s'était appuyée d'abord sur la volonté quasi unanime de la population de demeurer française. « Nous voulons rester français pour être libres », criaient-ils dans les oreilles de tous les officiels qui venaient alors les visiter. Ils n'étaient nullement encouragés par MM. Giscard d'Estaing et Chirac à conserver Mayotte. Le Président et le Premier ministre d'alors voulaient au contraire s'en débarrasser !

C'est contre leur volonté et celle des fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères que Mayotte est demeurée française. Ils avaient résolu que l'indépendance de l'archipel des Comores serait globale. En face d'eux se dressait un petit peuple qui, au cours des siècles précédents, avait été souvent envahi par ses voisins. Il voulait préserver sa liberté et pour cela ne trouvait de meilleur protecteur que la France présente à Mayotte depuis 1841 (alors que

600.000 clandestins

Selon Georges Othily, président de la commission d'enquête du Sénat sur l'immigration clandestine, 600.000 étrangers vivraient illégalement en France métropolitaine. La situation est jugée « catastrophique en Outre-mer et très préoccupante au niveau de la Métropole » par le sénateur de Guyane, qui dénonce la violence des réseaux à l'oeuvre, notamment celle des passeurs qui n'hésiteraient pas à jeter leurs passagers à la mer par peur d'un contrôle. Espérons que son signal d'alarme sera entendu.

G.D.

N.B. – Le reproche qui m'est fait par le docteur Reverzy d'avoir été « collabo » est assez ridicule étant donné mon âge sous l'Occupation. En outre, je démontre dans mon ouvrage *L'Autre Résistance* (Godefroy de Bouillon édit.) textes à l'appui que l'Action française n'a cessé alors de combattre la Collaboration...
P.P.

française en 1974-76 par mes « mauvais coups géopolitiques et électoraux » ! Il est vrai que j'ai, à l'époque, joué un certain rôle dans le dénouement de la question de

les autres îles ne sont devenues colonies que soixante-dix ans plus tard).

La colonisation a eu du bon

Le docteur Reverzy accuse la France de « génocide » pour avoir séparé Mayotte des autres îles qui devenaient indépendantes. Mais, malgré des cousinages, les Mahorais représentaient un peuple distinct. En outre, les habitants de l'île d'Anjouan – qui avaient été trompés par leurs politiciens – n'ont pas tardé à regretter leur décolonisation. Dès 1978, ils fuyaient en masse vers Mayotte pour échapper à la dictature d'Ali Soilih. En 1997, ils s'insurgeaient contre la Grande Comore, proclamaient leur indépendance de la République comorienne et demandaient massivement – en vain – leur rattachement à la France. Pour eux, comme pour les Mahorais, la colonisation avait eu du bon.

Le docteur Reverzy, encroûté dans son idéologie, est aveugle devant des réalités historiques indéniables.

Pierre PUJO

(1) Cf mon ouvrage *Mayotte la française*, éd France-Empire, disponible à nos bureaux, 18 euros franco.

Depuis le XVI^e siècle, l'Angleterre a conduit une conquête cohérente des mers et des terres qui n'eut pas d'équivalent en France car celle-ci a davantage obéi à des logiques géographiques qu'à des préoccupations économiques « et ce qui caractérise sans doute le mieux la colonisation française, c'est la part qu'occupe l'idéologie dans ses justifications ». Le dossier se termine par deux articles sur l'actualité socio-politique en France. *La revanche de l'Islam*, par René Marchand spécialiste de l'islam : « Ce qui se passe dans les banlieues s'inscrit dans une histoire née il y a quatorze siècles... C'est à l'islam fondamentaliste, involutif et expansionniste, que l'Europe se trouve confrontée pour résoudre les problèmes d'une immigration en quête d'identité. »

Dernier article fort opportun, *Ce que réserve l'avenir*, par Aymeric Chauprade, professeur de sciences politiques à la Sorbonne,



qui rappelle et souligne « l'effondrement catastrophique de la démographie européenne. Constat implacable. Il traduit un effondrement de vitalité [...] Dans 25 ans, le peuple allemand aura fondu de dix millions et le peuple russe de quinze millions... Et une immigration zéro en France décidée aujourd'hui, n'empêcherait pas la population française de souche de devenir minoritaire dans un siècle... »

Implacable condamnation du laxisme, face à l'immigration, des gouvernements successifs de la République. C'est ici qu'il convient de donner la parole au président du Gabon, Omar Bongo dans *Valeurs Actuelles*, évoquant les récentes émeutes dans les banlieues parisiennes. Celui-ci a pourfendu la lecture droit-de-l'hommiste que les autorités françaises ont faite de ces troubles : « Quand il y a un problème, ne cherchez pas d'abord la solution, trouvez la cause. Je crois que cette crise est liée à votre gestion de l'immigration.

L'échec du modèle d'intégration

Un historien _____ par Ahmed RACHID CHEKROUN _____ Français musulmans ont donné la preuve dans un passé récent de leur attachement à la France. Au plus fort de la guerre d'Algérie, beaucoup ont choisi le camp de la France au péril de leur vie. Plus récemment encore des habitants musulmans de l'île d'Anjouan ont proclamé leur attachement et leur fidélité à la France. Dans les deux cas, cela n'a pas empêché le pouvoir de les abandonner.

Anciennement, en 1981, des jeunes Français musulmans issus de l'immigration ont fait une marche pacifique traversant toute la France réclamant l'égalité des droits civiques. Ce mouvement bien qu'ayant eu la sympathie des Français a été décapité par le pouvoir livrant les habitants de la banlieue à l'anarchie et à la solitude.

L'hypothèse du choc de civilisations ne peut pas être retenue pour expliquer les émeutes des banlieues. L'explication de celles-ci est liée à l'histoire de France dans ses rapports avec ses immigrés. C'est à la fois une question sociale et politique. C'est aussi une question d'identité.

Ce qui manque cruellement dans tout ce qui a été dit et écrit c'est l'absence d'expression des acteurs concernés par l'événement. En donnant la parole aux immigrés de la première génération, à ceux de la deuxième et à ceux de la troisième génération, cette enquête aura pour but d'éclairer les lecteurs sur les attentes, la motivation, l'implication et le regard de la population issue de l'immigration sur la France.

“De la colonisation à l'immigration”

C'est le titre du dossier spécial, du dernier numéro de *La Nouvelle Revue d'Histoire* qui souligne que, si l'immigration africaine en France est la conséquence de la colonisation, ses avatars ont pour cause le laxisme de la République, comme l'a souligné récemment le président du Gabon Omar Bongo.

Jadis, pour les Africains, la France était depuis plus d'un siècle un rêve difficilement accessible. Leur immigration fut d'abord une immigration de travail. Aujourd'hui, elle est devenue une immigration de peuplement.

Mais, la colonisation fut-elle un « péché de la France » ? Excellente réponse de M. Péroncel-Hugoz, ancien journaliste du *Monde*. Pour lui, si les Européens colonisèrent l'Afrique aux XIX^e et XX^e siècles, leurs ancêtres « les Celtes, furent en Gaule, jadis, conquérants et colons, avant d'être submergés et régénérés par les Romains, puis par les Francs ». Et, M. Péroncel-Hugoz rappelle que Léon Blum proclamait « le droit et même le devoir des races supérieures (sic) d'attirer à elles celles qui ne sont pas parvenues au même degré de culture »...

L'article suivant de Philippe Conrad, oppose la France et l'Angleterre, puissances

colonisatrices rivales. « Depuis le XVI^e siècle, l'Angleterre a conduit une conquête cohérente des mers et des terres qui n'eut pas d'équivalent en France » car celle-ci a davantage obéi à des logiques géographiques qu'à des préoccupations économiques « et ce qui caractérise sans doute le mieux la colonisation française, c'est la part qu'occupe l'idéologie dans ses justifications ». Le dossier se termine par deux articles sur l'actualité socio-politique en France. *La revanche de l'Islam*, par René Marchand spécialiste de l'islam : « Ce qui se passe dans les banlieues s'inscrit dans une histoire née il y a quatorze siècles... C'est à l'islam fondamentaliste, involutif et expansionniste, que l'Europe se trouve confrontée pour résoudre les problèmes d'une immigration en quête d'identité. »

Dernier article fort opportun, *Ce que réserve l'avenir*, par Aymeric Chauprade, professeur de sciences politiques à la Sorbonne,

[...] La France a été trop laxiste. Sur le regroupement familial, sur l'éducation. Chez vous, on ne peut pas gronder son enfant, c'est interdit. Donner une taloche, c'est interdit. On ne peut pas dire ceci ou cela, c'est interdit. [...] On ne peut rien dire parce que c'est la démocratie, les droits de l'homme. Mais trop de liberté tue la liberté. Tenez, si on incendiait la maison ou la voiture d'un défenseur des droits de l'homme, je crois qu'il comprendrait. Qui dit mieux... ?

Pierre-Frédéric DANJOU

L'Europe au mépris du référendum

Le 19 janvier, le Parlement européen a adopté un rapport demandant qu'une Constitution pour l'Europe soit mise en place en 2009. La résolution, soutenue par 385 voix contre 125, avec 51 abstentions, stipule que « le vote "non" semble avoir été davantage l'expression d'un désaccord sur l'état actuel de l'Union qu'une opposition spécifique aux réformes constitutionnelles » et que « le Conseil européen a confirmé cette analyse en estimant (...) que "ces résultats ne remettent pas en cause l'attachement des citoyens à la construction européenne" ». De quel droit les parlementaires de Strasbourg parlent-ils en notre nom ?

Euroscepticisme

La dernière livraison de l'Eurobaromètre, rendant compte de l'état de l'opinion entre octobre et novembre 2005, témoigne d'une nette progression de l'euroscepticisme. Selon ce sondage effectué pour la Commission européenne, seuls 46 % des Français estiment que l'appartenance à l'UE est une "bonne chose" ; ce chiffre est en chute de 5 points par rapport à l'enquête réalisée six mois auparavant. Et si 51 % de nos compatriotes jugent que la France a globalement bénéficié de l'UE depuis sa création (- 2 points), celle-ci ne bénéficie d'une image positive qu'aux yeux de 44 % des Européens (- 3 points) et de 45 % des Français (- 4 points).

Le coût de l'ordre (a) moral

3000 euros d'amende, 6000 euros de dommages et intérêts, 1000 euros au titre du remboursement des frais engagés, sans compter les coûts de publication d'extrait du jugement... C'est la somme réclamée à Christian Vanneste ; pour avoir jugé l'homosexualité « inférieure »

à l'hétérosexualité, le député UMP du Nord a été condamné le 24 janvier pour injure envers les homosexuels par le tribunal correctionnel de Lille, en application de la loi du 30 décembre 2004. Constatant la nécessité d'en réécrire l'article 21 après l'emballement de la justice, Jacques Myard a annoncé son intention de déposer une proposition de loi en ce sens.

L'enfant d'abord !

La mission d'information de l'Assemblée nationale sur la famille et les droits des enfants a rendu ses conclusions le 25 janvier. Valérie Péresse, son rapporteur, en résume les grands axes : « Assurer le respect des droits de l'enfant sans reconnaître l'existence d'un "droit à l'enfant", conforter le couple, responsabiliser les parents, renforcer le lien de l'enfant avec ses origines, affirmer le rôle de l'adulte éducateur de l'enfant aux côtés de ses parents dans les familles monoparentales ou recomposées et réformer en profondeur la protection de l'enfance ». Le phénomène marginal de "l'homoparentalité" est ignoré, et même si une évolution du PACS est envisagée, le député souligne que « la majorité de la mission ne souhaite pas, au nom du principe de précaution et dans l'intérêt supérieur de l'enfant, remettre en cause les principes fondamentaux du droit de la filiation fondé sur le triptyque "un père, une mère, un enfant" ».

Grégoire DUBOST

Bordeaux : en route pour l'autoflagellation...

Comme on ne le sait que trop, la dernière mode chez les historiens et les politicards sans envergure ni notoriété est de dénigrer, au moindre risque pour leurs petites personnes, l'œuvre entreprise outremer par les aventuriers de la Plus Grande France, missionnaires, officiers, administrateurs, magistrats, initiateurs, médecins et commerçants.

Prenez le cas de l'actuel maire de Bordeaux, individu falot et présomptueux, ex-député européen partisan du projet Giscard-Chirac rejeté par les électeurs, raillé sous le sobriquet de "Bac moins quatre" par ses propres administrés (à en croire L'Express du 13/9/04, bien entendu !). Cet élus est réputé pour ses décisions ineptes : ainsi, celle d'autoriser l'élévation, en plein Bordeaux, place de la Victoire, d'une colonne en forme de phallus en érection ! Par sa dernière initiative solitaire, que n'aurait certainement pas désapprouvé son prédécesseur, l'exilé sans gloire de Montréal, Hugues Martin (tel est, sans jeu de mots, son nom) a pensé gagner à la fois l'amitié de la canaille gauchiste et antifrançaise de Saint-Michel, et celle, cosmopolite, ultracapitalistique et conservatrice-libérale, du Triangle, des Chartrons et de Caudéran : calcul bien hasardeux dont les inconvénients risquent de tourner à sa complète déconfiture.

Jugez un peu, lecteurs : tombé par hasard sur un livre d'histoire qui traînait dans la loge (municipale du Grand Théâtre de la ville), notre Béotien de successeur de Montaigne y lit qu'aux XVII^e et XIX^e siècles, la cité dont il se fait gloire d'être le maire était, grâce à la Monarchie, un florissant port de commerce en relations avec les Antilles et l'Afrique. Une révélation aussi bouleversante ne saurait laisser indifférent un véritable républicain, qui ne quitte les bancs de l'école primaire que pour ceux du tribunal populaire. Aussitôt, le citoyen Martin suspecte l'origine de cette prospérité d'être déshonnête et fondée sur le massacre en masse et la réduction en esclavage des indigènes trouvés aux bords de nos comptoirs africains. Bref, selon son système, chaque

négociant est un Robespierre, un Tureau ou un Carrier.

Notre édile convoque donc, pour trancher doctement du sexe des anges, un comité d'évaluation de la traite des nègres. Il n'en est pas à son coup d'essai : n'a-t-il pas déjà créé de toutes pièces un comité de vigilance contre les présumées discriminations dont seraient victimes les étrangers dans une ville où, traditionnellement, par son labeur, l'on acquérait, en trois générations, parfois moins, droit de bourgeoisie ? Quelle sera l'étendue des attributions du nouveau comité ? Aura-t-il le pouvoir de perquisitionner chez les familles du négoce bordelais susceptibles de détenir des documents d'époque jugés compromettants ? Spoliera-t-on les Bordelais de tout ce, à commencer par leur cadre de vie, dont ils bénéficient du fait du courage et de la ténacité de leurs aïeux ? Déterrera-t-on les morts pour les faire comparaître devant cette Inquisition aggravée et irresponsable ? Sur ces points, silence géné des autorités chargées de la chasse aux sorcières.

Et de quels historiens chevronnés est composée cette police de l'histoire ? Du rabbin, du pasteur, du mufti et, pour la forme, de l'évêque du lieu... Ô laïcité, ô mânes des Grands Ancêtres ! Comme si cela ne suffisait pas à couvrir de ridicule l'entreprise, notre profond politique inclut le président de la Chambre de commerce et celui du port autonome qui n'ont aucun rudiment en matière de recherche historique ! Le consul de Haïti ajoutera de la couleur locale, et trois conservateurs d'archives ou historiens feront de la figuration ! Le comble, c'est le choix du président de ce véritable Comité de Repentance et d'Autoflagellation : Denis Tillinac, "écrivain corrézien" parachuté sans aucune connaissance de l'histoire de Bordeaux, auteur de romans vaguement érotiques, et surtout, ex-conseiller technique pour la culture du président Chirac (c'est dire son utilité et son influence !).

Vincent GAILLÈRE

Juge ou assassin ?

À peine la **peine la commission d'en-** **Aristide LEUCATE** est coutumière, depuis 1789 (et en 1944-45 et en 1961-62) des bains purificateurs des tribunaux révolutionnaires.

Un juge ancien

Supprimer le juge d'instruction ? Voire ! Suivant la méthode de l'empirisme organisateur, on observera que l'institution du juge d'instruction est un pilier de notre système pénal issu du génie de notre civilisation. Déjà l'ancien Droit romain confiait-il l'instruction du procès à un préteur. Fut dès lors inauguré le modèle inquisitoire fondé sur la recherche de la preuve à charge et à décharge et non sur la simple accusation sans preuve autre que celle envoyée par une force divine.

Si les invasions germaniques et la chute de l'Empire romain ont permis de renouer avec le système accusatoire, c'est grâce à l'impulsion du pouvoir royal, dès le XIII^e siècle, que la procédure de type inquisitoire refit son apparition. Ainsi, l'ordonnance de Blois de 1498 prescrivit le secret dans la phase préparatoire du procès et l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 consacra la règle cardinale de la procédure criminelle, encore en vigueur aujourd'hui, de la séparation des fonctions d'instruction et de jugement. La grande ordonnance criminelle de Louis XIV de 1670 confirma l'héritage du droit romain en attribuant un pouvoir d'enquête et d'investigation à un lieutenant criminel, ancêtre de notre juge d'instruction moderne.

Contre la vengeance populaire

Le processus n'est guère original tant il est éculé : un bouc émissaire, le juge Fabrice Burgaud, unanimement désigné à la vindicte populaire, précipité dans la fosse aux lions d'une opinion publique décérébrée, devient le catalyseur de toutes les haines, de toutes les rancœurs, occultant tous les autres maux d'une société malade mais les endossant tous, nonobstant. L'on exige alors de lui, séance tenante, une autoflagellation publique doublée d'une repentance en bonne et due forme.

Que l'on nous comprenne bien, cependant. Si le juge Burgaud doit répondre (ce qui, à première vue, ne saurait faire le moindre doute, bien qu'il ne serait pas le seul à devoir s'expliquer) de ses actes commis durant l'exercice de ses fonctions de magistrat instructeur du dossier des pédophiles d'Outreau, c'est au Conseil supérieur de la Magistrature qu'il appartient d'abord et exclusivement d'en connaître (et d'infliger, le cas échéant, des sanctions disciplinaires) et non à une vox parlaienti vengeresse. En outre, n'est-ce pas faire littéraire du sacro-saint principe de séparation des pouvoirs inscrit dans notre Constitution, que d'instruire le procès des juges et des bourreaux et ce, au mépris des principes les plus élémentaires du contradictoire et des droits de la défense ? Il est vrai, toutefois, que la femme sans tête

La Révolution française, bien incapable, dans sa folie sanguinaire et égalitaire, de mettre à bas un édifice procédural qui commençait à faire ses preuves, malgré quelques abus, il faudra attendre l'adoption, en 1808, du Code d'instruction criminelle pour voir confirmer l'acquis de l'Ancien régime. Ce n'est qu'avec la loi du 8 décembre 1897 que l'avocat fera son entrée dans le bureau du juge d'instruction pour assister l'inculpé au cours de l'interrogatoire.

Notre Code de procédure pénal actuel n'a fait qu'affaiblir, depuis quelques années, le juge d'instruction en transférant une partie de ses pouvoirs (notamment la mise en détention provisoire du mis en examen) entre les mains d'un nouveau juge des libertés et de la détention. Inconnu des systèmes procéduraux anglo-saxons, le juge d'instruction fait partie des poutres maîtresses de notre procédure pénale. S'il devait définitivement tirer sa révérence, cela engendrerait, à coup sûr, un séisme de grande ampleur dans le système criminel français. L'utilité du juge d'instruction réside précisément dans les garanties apportées au justiciable de ne pas être jeté en pâture à l'accusation publique.

Serbie : l'Occident myope

Aucune promesse du gouvernement actuel de la Serbie n'a été tenue en cette fin d'année 2005. La Constitution serbe n'a été ni préparée, ni présentée ni votée.

Les lois restent donc telles que prévues dans les constitutions précédentes de 1945 et 1974 réformées partiellement en 1991.

Toutes les terres urbaines et agricoles demeurent la propriété de l'État, même si des locations-gérances dites droits d'utilisation existent par ailleurs.

Les collectivités bénéficiaires des spoliations disposent de ces propriétés soit pour les vendre soit pour les louer. Ces locations sont la principale ressource des villes et notamment de Belgrade. Il s'agit de tous les locaux commerciaux, des appartements d'habitation encore en leur possession et non vendues à des profiteurs pour des prix dérisoires jusqu'à une époque récente.

Si l'on s'en tient aux déclarations officielles, le ministre des Affaires étrangères français est venu conforter les membres du gouvernement précédent, lequel a totalement échoué, à conforter la corruption dont certains de ses membres ont été les bénéficiaires, à commercer par le Premier ministre assassiné par ses propres ex-complices. Ce parti dit "démocrate", détient actuellement le poste de président de la Serbie. Il a obtenu 13 % des voix aux élections législatives et représente la bourgeoisie urbaine de la capitale désirant conserver les avantages acquis et être admise par les Européens – une bourgeoisie qui s'officialise et se légitime elle-même et qui n'a aucune intention de soutenir le pays et le peuple.

Cette situation est commune à la plupart des pays ex-communistes. L'ancien président de la Lituanie Landsberger déclarait : « La dictature du Parti communiste n'avait pas permis de préparer une classe politique de rechange. L'Occident myope préfère les dirigeants qui professent le même cynisme que lui, qui parlent anglois comme lui, et qui ont des femmes aussi élégantes que les leurs » (cardinal Paul Poupard, *Au cœur du Vatican*, Éd. Firmin Didot).

À nous Français, amis du peuple serbe, de ne pas nous laisser influencer, comme nos gouvernements, et à distinguer le vrai du faux.

Gérard BEIGBEDER

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

ÉLECTIONS PALESTINIENNES Qui sème le vent récolte la tempête

La victoire écrasante des islamistes radicaux du Hamas aux élections législatives palestiniennes où ils remportent 76 sièges sur 132, le Fatah de Yasser Arafat et du président Mahmoud Abbas n'en obtenant que 43, est un événement majeur. La situation déjà passablement compliquée de la région avec plusieurs foyers de vive tension en

De très sérieux problèmes pourraient se poser au monde dans un proche avenir.

Palestine, Irak, Syrie, Iran, s'en trouve très sérieusement aggravée. Les plus pessimistes pourraient même avancer que l'on s'approche du seuil d'une explosion incontrôlable. Heureusement, en politique, le pire peut toujours être évité.

Qui sont les responsables ?

N'ayons pas peur des mots : le Hamas est une organisation terroriste, ou plus exactement préconisant le recours à la violence pour atteindre ses objectifs politiques.

C'est un mouvement islamiste, de la même famille politico-idéologique que les "Frères musulmans" d'Egypte et d'ailleurs, confondant la politique avec une lecture partielle et partiale, radicale et prosélyte de l'Islam.

C'est un mouvement financé par les ayatollahs de Téhéran. En l'occurrence, la distinction entre chiites et sunnites est beaucoup plus parisiennne que réelle. C'est la république islamique d'Iran qui lui fournit ses armes via Damas. Il reçoit également des subsides non négligeables de l'Arabie Saoudite, non de l'État mais de sources à peine "privées".

Il préconise, jusqu'à preuve du contraire, la destruction de l'État d'Israël, tient un discours non pas antisioniste mais ouvertement antisémite.

Ces aspects de sa doctrine et de son action peuvent ne pas avoir été déterminants dans le choix des Palestiniens. Ils ont voté non pas nécessairement pour le Hamas mais contre l'autorité palestinienne, corrompu, inefficace, divisée et impuissante. Il est vrai que cette au-

torité a des circonstances atténuantes. Les Israéliens ont tout fait pour la réduire à l'impuissance. Et l'action du général Sharon n'y est pas pour rien.

Même si vers la fin et avant sa crise, il donnait l'impression de vouloir changer de politique et opter pour la paix négociée avec les Palestiniens.

L'État hébreu et ses alliés protecteurs américains ont également une très grande part de responsabilité dans cette victoire qui semble provoquer une véritable panique en Occident.

Depuis quatre ans, rien a été fait – et ce n'est là qu'un euphémisme – pour trouver une solution politique à la crise palestinienne. Cela n'a pas aidé l'"Autorité" palestinienne. Les structures d'État et d'économie ont été systématiquement détruites : la police, les administrations, le port, l'aéroport et même les services chargés de l'état civil.

La construction du mur pour ghettoiser les Palestiniens justifiée par l'État hébreu par le souci de mettre la population israélienne à l'abri du terrorisme, a également favorisé le Hamas qui s'est fait passer comme le véritable mouvement de résistance face à l'occupant, comme le bras armé de la vengeance.

Il est également vrai qu'une partie des subsides reçus par le Hamas a été affectée aux œuvres sociales et éducatives – écoles, dispensaires, distribution de vivres aux nécessiteux... – ce qui a accentué sa mainmise sur la population au moment même où celle-ci avait l'impression, souvent à juste titre, que le milliard de dollars versés à l'Autorité palestinienne par l'Occident, l'Europe surtout, servait en grande partie à enrichir les clans au "pouvoir".

Les réactions possibles

Le Hamas "démocratiquement" élu va être installé au pouvoir. Pour le moment, quelques uns de ses dirigeants font preuve d'une certaine modestie afin de faciliter la prise en main des rouages de l'administration palestinienne et surtout de modérer les réactions occidentales et israéliennes. On a même avancé l'idée d'un cabinet de techniciens

pour gérer les affaires publiques.

Pascal NARI

Le président George Bush a raison de déclarer que pour accéder au pouvoir le Hamas devrait renoncer à la violence et accepter de négocier avec Israël, même si jusqu'à présent il n'a pas fait grand chose pour accélérer le processus de paix.

Mais comment Washington et les Occidentaux pourraient-ils empêcher la constitution d'un gouvernement, fût-il de techniciens, par ou même avec le Hamas ? Par quel miracle d'Allah, le Hamas va faire l'amende honorable et renoncer à son fonds de commerce ? Comment les islamistes palestiniens pren-



Mahmoud Abbas
Un président fragilisé

draient-ils Washington et l'Europe au sérieux qui, déjà, tentent de trouver une solution de compromis avec eux, qui aident les "Frères" égyptiens à accéder au pouvoir, déstabilisent les pouvoirs arabes laïques et modernisateurs, comme la Tunisie, au nom des droits de l'Homme ?

Le problème de Washington, et de l'Occident, est d'être d'abord pris au sérieux, d'harmoniser un discours destiné à occuper la galerie avec une action confuse sur le terrain.

L'arme quasi absolue dont dispose l'Occident, c'est de couper les vivres aux Palestiniens : plus d'un milliard de dollars versés à l'Autorité palestinienne dont environ 75 % par les contribuables européens, si le Hamas ne renonce pas en parole et en acte à la violence et au terrorisme. À cette somme, il faudrait ajouter des droits de douane et autres taxes perçues par Israël et versées aux Palestiniens, plus de 500 millions de dollars par an, et la menace d'un blocus total des territoires occupés. Arme à double tranchant.

Les fonds provenant des États du Golfe, d'Arabie saoudite et de l'Iran pourraient prendre le relais. Dans le jeu compliqué actuel entre

Téhéran, Washington et les Occidentaux à propos des recherches nucléaires militaires menées par l'Iran, ce dernier qui finance déjà largement le Hamas, pourrait lui verser quelques centaines de millions de dollars de plus au détriment du bien-être de sa propre population afin de disposer d'une monnaie d'échange ou d'un moyen de chantage : abandon du Hamas contre l'aval donné à sa bombe nucléaire.

En outre, on voit mal les Occidentaux réduire les Palestiniens, dont le sort n'est déjà pas enviable, à la famine pour les punir d'avoir voté pour le Hamas, tandis que dans d'autres pays d'Islam, ils tentent indirectement de favoriser la poussée islamiste pour diverses raisons.

Misère et désespoir

Dans l'immédiat, la victoire du Hamas en Palestine pourrait déboucher sur une avancée considérable de la droite dure de Nétanyahou aux prochaines élections législatives en Israël. Réflexe de défense et de repli sur soi des Israéliens.

Dans les territoires, si une solution de compromis, même boiteux, n'intervient pas, le chaos et la guerre entre factions pourraient provoquer de nouveaux malheurs, encore davantage de misère et de désespoirance.

Il y a aussi une autre hypothèse : faute d'autre issue, le Hamas établira sa domination sur tout ou partie du territoire, aidé par Damas et Téhéran, financé par les capitales arabes, crée une nouvelle base subversive menaçant d'abord les pays arabes modérés, ensuite quelques pays d'Europe occidentale. Israël dans ce cas pourrait réagir durablement, un nouvel Irak sur fond de guerre de religion menacerait tout le bassin méditerranéen.

Quelle que soit la prochaine étape, l'inquiétude restera malheureusement de mise. L'Occident paye ses faiblesses, ses erreurs, ses compromissions face à l'islamisme radical. Les Palestiniens en seront, en sont déjà, les premières victimes. Mais ils ne seront pas les seuls. De très sérieux problèmes pourraient se poser au monde dans un proche avenir et le 25 janvier 2006 constituer ainsi une funeste date.

LA CÔTE D'IVOIRE MALADE DES DROITS DE L'HOMME

Le R.P. Jean-Jacques Marziac, ancien missionnaire en Côte d'Ivoire, a publié en février 2005 dans un grand journal de ce pays, *Notre Voie*, un article substantiel montrant, par les événements actuels, combien les conséquences de la Révolution de 1789 ont été funestes pour le continent africain. Il y écrit notamment :

[...] Le bon grain] c'est la parole de Dieu. Elle est semée par la prédication des Apôtres et de tous leurs successeurs légitimes, les missionnaires, de tous les temps et de tous les lieux, c'est-à-dire par l'enseignement, la saine et vraie législation qui tient compte des Commandements de Dieu [...] L'ivraie, ce sont toutes les fausses philosophies qui sont ve-

nues en Côte d'Ivoire, lentement, à la suite des missionnaires.

[...] Quand ils grandissent dans l'école sans Dieu, on leur enseigne que le monde s'est épanoui, s'est ouvert à partir de 1789. On ne leur parle plus des quatre Évangiles, mais du "cinquième évangile", celui de Rousseau, avec son *Contrat social* et les Droits de l'Homme. Cet homme est libre, il peut choisir la religion qui lui plaît. Il peut divorcer, avoir quatre femmes, avorter, faire de l'argent ce qu'il veut. Il peut fomenter un coup d'État, s'il a la force et la chance avec lui, etc., etc.

[...] Il y avait le bon grain et l'ivraie dans ce cher pays, qui, du temps du président Houphouët-Boigny, connut près de qua-

rante ans la paix, la prospérité. Ceci parce que, par son autorité et l'appui de la France, l'ivraie ne pouvait faire de gros dégâts ouvertement.

Mais avec le principe démocratique moderne, le ver était dans le fruit.. La situation se dégrada davantage avec les fameux accords de la Baule et la mort d'Houphouët-Boigny que l'on appelait, pas sans raison, "le sage de l'Afrique".

[...] La Côte d'Ivoire doit renoncer au Droit de l'Homme pour revenir aux Droits de Dieu. Donc, résolument, toute l'élite religieuse et politique ivoirienne doit prier, s'instruire, agir. ▀

POUR EN FINIR AVEC L'ESCLAVAGE

LE TEMPS DES "BIEN-PENSANTS"

■ La classe médiatique-politique s'est arrogée le monopole des bons sentiments. Toutes les occasions sont bonnes pour elle de battre sa coulpe sur la poitrine des Français de jadis. Le débat qui agite le pays autour de l'esclavage, la loi du 21 mai 2001, dite loi Taubira tendant à le faire reconnaître comme "crime contre l'humanité", l'annonce par M. Chirac du 10 mai comme "date commémorative de l'abolition de l'esclavage" relèvent de la même volonté d'amener les Français à rougir de leur histoire, à douter de leur mission dans le monde et, finalement, à poser en termes conflictuels l'intégration d'hommes venus d'autres continents. L'esclavage est, certes, une manifestation de la nature humaine viciée par le péché originel qui pousse, dès que s'en présente l'occasion, l'homme à devenir un loup pour l'homme, et à "chosifier" ses semblables pour mieux les dominer. Les temps où les individus devaient opérer eux-mêmes les tâches pénibles et humiliantes qu'une machine aujourd'hui expédie en un clin d'œil, étaient impitoyables. Mais à quoi sert, des siècles plus tard, de s'élever contre des conditions économiques auxquelles les âmes les plus sensibles de ces temps-là ne pouvaient elles-mêmes rien changer ?

Mieux vaut se souvenir, pour l'honneur de l'humanité, de l'héroïque courage des ordres religieux rachetant les captifs, des missionnaires bravant les maîtres irascibles, des maîtres aussi, car il y en eut, qui s'efforçaient dans une économie aux dures lois de bien traiter leurs esclaves, voire de les préparer à devenir libres... Les "bien-pensants" sont hypocrites. Au XIX^e siècle, ces libéraux clamaient des convictions abolitionnistes tout en retardant l'abolition, au point que Victor Schoelcher lui-même, député de la Guadeloupe et de la Martinique, avant de faire voter la loi du 27 avril 1848 (qu'avait préparée la monarchie...) s'étonnait qu'il fût « si difficile de tuer l'esclavage sous la République ». Les mêmes bien-pensants trouvent aujourd'hui normal que la loi puisse organiser la tuerie d'enfants dans le sein de leur mère, ou l'achèvement de vieillards grabataires ou, bientôt, par le tri des embryons "chosifiés" donner le droit de désigner quelles vies valent d'être vécues... L'Histoire les jugera à leur tour.

M.F.

Quelques vérités bonnes à dire...

Que l'esclavage ait toujours été une détestable pratique, nul n'en peut douter. Ce n'est pas pour autant une raison de juger selon les seuls critères de notre temps les sociétés l'ayant toléré au cours de l'histoire.

Les Droits de l'Homme ne sont pour rien dans la disparition de l'esclavage.

En fait, s'il semble avoir été ignoré des sociétés primitives, il apparut dès l'Antiquité dans toutes les sociétés atteignant un certain niveau d'organisation. Il tenait alors aux conditions mêmes d'une économie rudimentaire où la machine était ignorée. On pouvait être réduit en esclavage pour dettes, on pouvait même se vendre soi-même quand on était dans le besoin, mais le plus souvent ce furent les captifs récupérés lors des guerres que l'on affectait à diverses tâches plutôt que de les entretenir en prison...

L'Égypte pharaonique employait ses multitudes d'esclaves à l'entretien des temples ou les intégrait dans son armée – ce qui n'allait pas sans risque...

Le cas de la Grèce antique devrait faire réfléchir nos chantres de la démocratie : le modèle le plus achevé de ce régime de "liberté" n'aurait jamais fonctionné, si les trois quarts de la population des villes n'avait été composée d'esclaves ! Les hommes "libres" passant leur temps sur l'Agora à palabrer et à voter, il fallait bien qu'une main d'œuvre servile s'occupât des travaux des champs, ou des mines, ou du commerce... Situation toute naturelle aux yeux de Platon ou Aristote.

Philanthropie païenne

À Rome, sous la République, le sort impitoyable des esclaves, qu'on appelait *servus* (un tiers de la population) tenait toutefois au fait qu'ils représentaient un bien : le maître devait les nourrir, les vêtir, les loger, parfois même les intégrer plus ou moins à sa famille. La condition était surtout féroce dans les campagnes italiennes, d'où partirent de cruelles révoltes serviles, dont celle du célèbre Spartacus (79 av. J.C.), qui, après avoir fait trembler la république, fut réprimée de façon exemplaire. Pire encore était la vie des forçats employés dans les mines. Mais peu à peu des tâches "nobles" furent proposées aux esclaves : secrétaire, pédagogue, comptable, employé municipal.

Sous l'Empire, on se mit, avec Sénèque et Pétrone, à considérer les esclaves comme étant réel-

par
Michel FROMENTOUX

lement des hommes. Dès le 1^{er} siècle ap. J.C., le maître perdit son droit de vie ou de mort, les mauvais traitements (comme celui de châtrer les hommes) furent condamnés, et l'affranchissement se répandit.

Cette espèce de philanthropie païenne n'allait pas tarder à recevoir le renfort du christianisme enseignant que tous les hommes sont frères en Jésus-Christ. Notons toutefois que,现实ists, les premiers chrétiens ne réclamaient pas tout de suite l'abolition de l'esclavage : c'était un mal, hélas, inévitable dans les conditions du temps, une manifestation de l'humaine nature viciée par le péché originel. Une révolution eût engendré une situation pire encore.

Charité chrétienne

L'Église contribua toutefois largement à améliorer le sort des malheureux, prescrivant aux maîtres de prendre soin d'eux, voire de préparer leur libération. Quand il se fut converti au christianisme, l'empereur Constantin

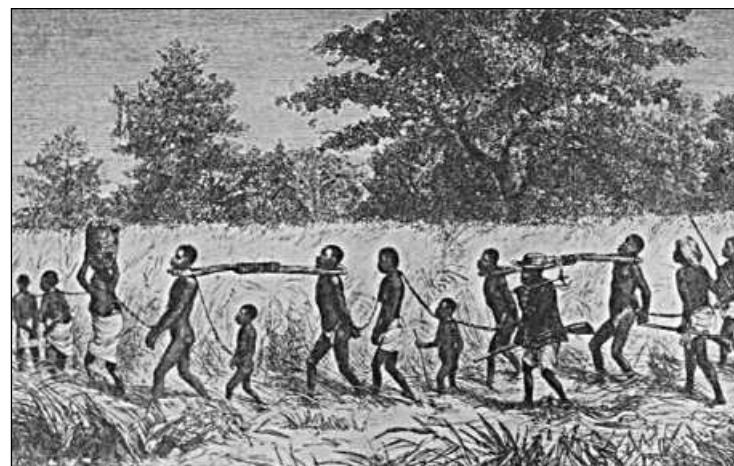
parler haut et fort, le roi capétien aidant, la féodalité s'assagissant, le servage disparut pratiquement en France dès le XIII^e siècle.

Traite musulmane

Et pourtant, à ce moment-là, l'esclavage sévissait encore dans le monde, remis à l'honneur, n'ayons pas peur de le dire, par l'islam !

Peu après la mort de Mahomet (VII^e siècle), les musulmans avaient conquis la Méditerranée orientale et méridionale, accumulant les prises de guerre, enrichissant l'économie de l'empire abasside de Bagdad, fournissant au calife de quoi remplir ses harems des *Mille et une nuits* comme de quoi faire travailler dans les champs ou sur les chantiers, ou encore plus tard de quoi renforcer ses armées (par exemple les fameux *mamelouks*).

D'abord, cette chair humaine fut celle des jeunes Caucasiennes, puis des païens d'Europe orientale (qu'on se mit à appeler les *esclaves*, d'où les *Slaves*). Ceux-ci étaient achetés puis revendus aux musulmans, dans les temps carolingiens, par des marchands de Venise au christianisme assez peu scrupuleux. Mais dès le XI^e



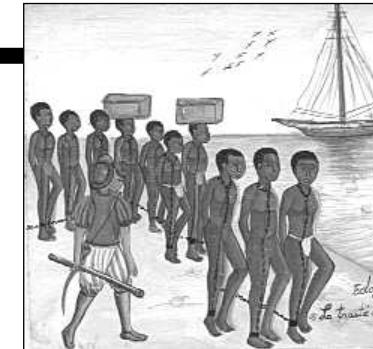
Esclaves en Afrique centrale

prit de fermes mesures interdisant de maltraiter les esclaves ou de séparer les familles ; par la suite, en tuer un valait l'excommunication.

Peu à peu, de siècle en siècle, sans mesures spectaculaires, ce fléau s'effaça du monde chrétien. Qu'on se garde bien d'assimiler à l'esclavage le servage qui apparut en France sous les successeurs de Charlemagne ! Si le mot fut repris au latin *servus*, le *serf* ne fut jamais considéré comme une chose à vendre. Au contraire, ce sont les malheurs du temps dans la débâcle de la puissance souveraine qui poussèrent les paysans eux-mêmes à se lier au seigneur du lieu pour obtenir sa protection en échange d'un lopin de terre. Nécessité certes peu enviable, mais seul moyen de survie. On sait que, peu à peu, les paysans purent racheter leur terre au seigneur et, l'Église pouvant

siècle, ce commerce lucratif commença à s'épuiser, les Slaves ayant été christianisés.

Les pays musulmans eurent alors recours aux pirates qui écumaien la Méditerranée, organisaient des razzias sur les rivages, enlevaient les chrétiens en masse et alimentaient ainsi de gigantesques marchés d'esclaves. On sait avec quelle foi et quel hérosme les ordres religieux de la Sainte Trinité (les Trinitaires fondés en 1198 par saint Jean de Matha), de Notre-Dame de la Merci (les Mercédaires fondés en 1218 par saint Pierre de Nolasque), puis au XVII^e siècle de Saint Lazare (les Lazaristes fondés par saint Vincent de Paul, qui avait lui-même été enlevé dans sa jeunesse), se dévouèrent tant pour racheter les prisonniers chrétiens que pour évangéliser leurs ravisseurs. Croupissaient dans les bagnes d'Afrique du Nord à cer-



taines époques jusqu'à 25 000 captifs chrétiens. On peut estimer qu'en tout il y en eut près d'un million entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Les agissements des Barbaresques devaient durer jusqu'à la prise d'Alger en 1830 par les soldats du roi de France Charles X qui mit réellement fin à l'insécurité en Méditerranée.

La résistance du monde chrétien renforçait en même temps la volonté musulmane de se livrer plus que jamais à la traite des Noirs d'Afrique. Commencé dès le VII^e siècle, ce trafic connut un développement considérable : l'historien Jacques Heers estime au moins à 17 millions le nombre d'Africains ainsi enlevés par convois à travers le Sahara ou par mer pour être déportés vers la Méditerranée et le Moyen-Orient. Mauvais traitements, castrations, mortalité effarante : il ne reste aujourd'hui quasiment aucune trace de cette population décimée.

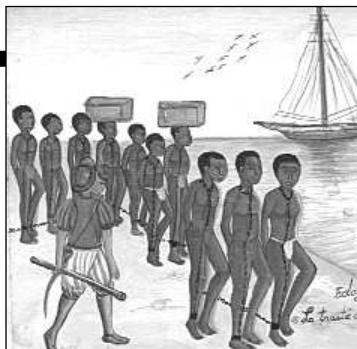
Traite européenne

Il n'en est pas de même de la descendance, aujourd'hui estimée à 70 millions, des 8 millions de Noirs africains déportés par des Européens sur le continent américain... Aucune atrocité n'en excuse une autre, mais il est des vérités que l'on a le devoir de dire...

Comment les pays chrétiens en sont-ils venus à de telles pratiques ? L'appât du gain, sans doute, mais là encore d'impitoyables nécessités liées aux conditions de l'époque ! La prospérité des Antilles françaises et des possessions espagnoles d'Amérique du centre et du sud se fondait, notamment sur la canne à sucre : il fallait pour produire plus une main d'œuvre toujours plus nombreuse. Où la trouver ?

Déjà les Espagnols et les Portugais traitaient avec des négriers musulmans, puis les Anglais avaient proposé des cargaisons de Noirs... Il faut dire qu'alors l'Église et la Couronne espagnole protégeaient de toutes leurs forces les Indiens d'Amérique. Depuis que la retentissante Controverse de Valladolid avait conclu au respect des droits inaliénables de ces derniers à la propriété, à la liberté, à la conservation de leur univers social et mental, leur défenseur l'évêque Barthélémy de Las Casas (1474-1566), constatant qu'ils n'étaient quand même pas des hommes très robustes, rêvait de faire venir de solides gaillards noirs pour cultiver les plantations tropicales.

Le pape Paul III avait pourtant proclamé en 1533 la toute première condamnation de toute forme d'esclavage présent et à venir en tout point du globe. Mais en Europe, et notam-



Quelques vérités bonnes à dire...

ment en France, on était surtout préoccupé du sort des chrétiens enlevés par les Barbaresques, et cela reléguait au lointain arrière-plan la traite des nègres.

C'est ainsi que furent créées en Hollande et en Angleterre, de grandes compagnies des Indes orientales puis occidentales, puis en France la Compagnie du Sénégal (1673), puis de Guinée (1684)... Allait ainsi pour deux siècles s'établir un trafic effectué pour les deux tiers par des marchands anglais ou hollandais, pour le reste par des Malouins, des Nantais et des Bordelais. Les négriers partaient d'Europe avec quelques objets de camelote, de verroterie, des alcools ou des armes à feu pour flatter les trafiquants et les petits potentats (eux-mêmes noirs...) d'Afrique occidentale ; ils obtenaient alors de ceux-ci des cargaisons d'esclaves noirs, qu'ils entassaient dans d'effroyables conditions, avant de vendre les survivants dans les plantations antillaises, guyanaises ou brésiliennes, le produit de cette vente servant à acheter du sucre, du rhum ou du coton pour rapporter en Europe. C'est ce que l'on a appelé le commerce triangulaire.

“Bois d'ébène”

Réduit au sort de “bois d'ébène”, l'esclave était entièrement soumis à son maître. Louis XIV, qui n'approuvait pas l'esclavage et l'interdisait sur le sol de France, mais qui ne pouvait l'entraver outre-mer sans détruire tout un pan de l'économie du pays, promulgua en 1685 le *Code Noir*, sans doute bien dur à nos yeux d'aujourd'hui, mais garantissant aux esclaves des soins, des vêtements, une alimentation et une vie spirituelle – toutes choses dont étaient encore loin de jouir les esclaves anglais ou hollandais...

Des missionnaires s'efforcèrent d'adoucir la condition de ces malheureux, parfois à l'appel des colons eux-mêmes, mais leur action, souvent héroïque, était freinée par d'autres maîtres soucieux de la seule rentabilité.

Abolitionnisme

Bien sûr trop d'egoïsme, trop d'injustices, trop de dureté n'allaient pas sans susciter quelques rancœurs. D'autant que les arrivages massifs de noirs avaient causé un grave déséquilibre démographique aux Antilles. Le malheur voulut que la question de l'esclavage vint se poser à la conscience européenne au moment où celle-ci était intoxiquée par la “Philosophie” désincarnée des Encyclopédistes : Bernardin de Saint-Pierre, l'abbé Raynal, et même Voltaire (lequel profitait

pourtant du trafic négrier par des moyens détournés...) habituaient l'opinion à charger les Européens de tous les vices et à attribuer aux “bons sauvages” toutes les vertus.

L'Église catholique souhaitait l'abolition de l'esclavage mais en douceur, pour éviter une explosion économique et sociale violente, et dans l'intérêt même d'hommes non préparés à user de la liberté. Les Philosophes, au contraire, firent de l'abolition un thème idéologique, propre à de grandes envolées lyriques, inspirant plus la haine de la France chrétienne que l'amour pour les esclaves...

Contrairement à la vérité officielle, si le XIX^e et le XX^e siècles virent peu à peu disparaître l'esclavage, du moins officiellement, la Révolution dite française de 1789 et son “évangile” des Droits de l'Homme non seulement n'y sont pas pour grand chose, mais



Marchands d'esclaves

ont même compliqué le problème.

Sous la Constituante, bien des députés qui faisaient les yeux doux à la Société des Amis des Noirs, n'en étaient pas moins des profiteurs de la traite. La Législative accorda des droits politiques aux seuls colons blancs et maintint la prime aux navires négriers. Et quand, sous la Convention, Danton fit voter le 4 février 1794 l'abolition de l'esclavage, c'était pour tenter de se rallier les Noirs des colonies anglaises...

De tout cela résulta un beau grabuge à Saint-Domingue où les planteurs qui avaient applaudi à la nouvelle de la prise de la Bastille furent massacrés par des Noirs excités par les commissaires envoyés de Paris. Tandis que les Anglais s'emparaient de la Martinique, un chef de bande, Toussaint-Louverture, devint le chef absolu de Saint-Domingue, fit massacrer les mulâtres et “libéra” les Noirs pour les soumettre au travail forcé à coups de bâton...

Puis Bonaparte vint, se fit rendre la Martinique et... rétablit l'esclavage (10 mai 1802), tandis qu'à Saint-Domingue son beau-frère Leclerc battait Toussaint-Louverture, mais n'empêchait pas les lieutenants de celui-ci de proclamer l'indépendance de l'île, re-

devenue Haïti, avec le soutien des Anglais. Presque tout l'effort colonial des Bourbons était anéanti.

Ambiguïtés

En 1814, le Congrès de Vienne, à l'instigation du pape Pie VII, proclama l'interdiction universelle de la traite. Louis XVIII promit de la supprimer, puis Napoléon de retour, puis Louis XVIII rétabli confirmèrent la promesse, ce qui ne faisait pas pour autant disparaître l'esclavage ! Le débat continuait, toujours aussi mal mené. Les abolitionnistes s'enthousiasmaient sans prudence, provoquant des soulèvements meurtriers et inutiles, tandis que les planteurs conservaient en France des appuis financiers. Seuls Berryer et Montalembert par charité chrétienne et Lamartine parce qu'il reniflait l'opinion publique tenaient de justes propos. Louis XVIII et Charles X n'eurent pas le temps, mais la sagesse et la perspicacité de Louis-Philippe I^r allait avoir raison des résistances quand la Révolution de 1848 l'emporta, permettant à la II^e République et à Victor Schoelcher de s'attribuer le mérite de l'abolition (27 avril 1848) (voir l'article de Jean-Marc Hemery ci-contre).

Au cours du XIX^e siècle, pratiquement tous les pays d'Europe et des deux Amériques abolirent l'esclavage. Si cette abolition est en elle-même un bien, les considérations morales mises en avant n'ont pas toujours été primordiales. En fait, pour être réaliste, disons que le développement du machinisme, rendant inutile voire onéreuse une main d'œuvre servile, a plus joué que les grands sentiments, et l'on a souvent bien imprudemment livré trop tôt à la liberté des hommes trop mal préparés à s'en servir...

Les hommes d'après l'abolition n'ont pas à se sentir réellement meilleurs que ceux d'avant. Il est trop facile de battre sa coulpe sur la poitrine de ceux d'autrefois... Que dire des formes “modernes” d'esclavage : enfants soldats, proxénétisme, tourisme sexuel, prostitution, passeurs d'immigrés clandestins, travail clandestin sous payé, sans parler des trafics d'embryons... ? Gardons-nous de tout angélisme ; sachons voir les hommes comme ils sont : Dieu seul, et non les déclarations de Droits, peut les transformer.

À LIRE (entre autres ouvrages) :
 * Olivier Petre-Grenouilleau : *Les traites négrières – Essai d'histoire globale*. Ed. Gallimard, 2004.
 * Jacques Heers : *Les négriers de l'islam*. Ed. Perrin, 2003.
 * Jean Dumont : *La vraie controverse de Valladolid*. Ed. Criterion, 1995.
 * Henri Servien : *Colonies et missions françaises*. Ed. de Chiré, 1985.

La monarchie et l'abolition

■ Nous reprenons ci-dessous un article du 17 mars 1994 de notre ami Jean-Marc Hémery, hélas mort jeune, mais jamais oublié. Il était guadeloupéen, descendant d'esclaves et n'en tirait aucune acrimonie envers la France. Tout au contraire...

a première abolition fut décrétée en 1794 par la Convention – une preuve de plus que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Elle devait se solder par un bain de sang, l'occupation anglaise de la Martinique, la perte définitive par la France de l'île de Saint-Domingue, “la perle des Antilles françaises”, l'actuelle Haïti, et enfin par le rétablissement de l'esclavage en 1802 par Bonaparte alors Premier Consul.

La seconde abolition en 1848 et qui fut, elle, définitive est présentée à tort comme le fruit de la Révolution et de la II^e République qu'elle engendra. En réalité l'abolition de l'esclavage dans l'Empire français est la dernière grande œuvre de la monarchie. L'aboutissement logique de la remarquable politique coloniale menée par le roi Louis-Philippe, et cela dès le début de son règne. En effet, le souverain convaincu de la nécessité de mettre un terme à l'esclavage qu'il jugeait aller à l'encontre de nos traditions chrétiennes et nationales, il fallait cependant laisser du temps au temps, éviter les erreurs et les horreurs commises par les bandes révolutionnaires de 1794 et dont les exactions étaient encore dans tous les esprits : massacres des planteurs, guerre civile et dévastation des cultures qui avaient provoqué la ruine totale de l'économie dans les îles pendant plusieurs années.

Pour le roi et son gouvernement la fin de la période esclavagiste était plus que souhaitable et inscrite dans sa politique. Mais il fallait “raison garder”, ne pas agir par idéologie fût-elle très généreuse, car un affranchissement précipité et non préparé aurait seulement jeté brutalement dans la liberté des malheureux qui n'auraient pas su en user. Avant de leur en ouvrir les portes, il fallait instruire les hommes et les femmes de couleur, leur apprendre à vivre en hommes libres. C'était là une tâche de longue haleine qui était bien loin d'être terminée quand, hélas, la monarchie s'écroula en 1848.

Dès 1831, le gouvernement royal signa un accord avec l'Angleterre sur le droit de visite des bateaux soupçonnés de faire la traite qui, bien qu'abolie en 1815 sous le règne de Louis XVIII, continuait clandestinement. C'était ainsi empêcher le trafic des négriers.

Le 28 avril 1833, un Conseil colonial était créé. Le 5 janvier 1840, c'est l'ordonnance sur l'obligation pour les planteurs d'instruire les esclaves. Elle sera suivie par la loi du

4 juin 1845. Louis-Philippe chargea des religieux de la métropole, les Frères de Ploërmel, de mener à bien cet apostolat aux Antilles, il soutint activement l'action menée en Guyane dans le même sens par la mère Anne-Marie Javouhey, qui était très liée avec la famille royale et qui conseilla souvent le souverain sur la politique coloniale.

L'évolution des mentalités

En 1843, le père de La Menais écrivait avec satisfaction au supérieur des Frères de Ploërmel aux Antilles : « Le Ministre attache une grande importance à l'instruction des esclaves dans les habitations. Je prévois des difficultés pour organiser le service d'une manière complète, mais il nous faut nous hâter de saisir l'occasion que la Providence nous donne de commencer ».

Les mentalités commencent alors à évoluer doucement. Le gouvernement royal encourage les planteurs à améliorer la vie des esclaves : l'abandon des punitions comme le fouet, les entraves ou les chaînes de fer, une amélioration des conditions de travail, etc. De nombreux planteurs envisagent alors sérieusement la transformation de leurs esclaves en travailleurs libres. Lorsque survint la Révolution de 1848, la monarchie n'avait pas encore conclu son œuvre en abolissant l'esclavage car, note Henri Rulon, le roi Louis-Philippe « se croyait sûr de l'avenir : il pensait avoir du temps devant lui pour préparer la libération et ne l'envisageait guère que dans cinq ou dix ans. La Révolution de 1848 fit échouer tous ses calculs et précipita les événements ».

La royauté renversée, le nouveau pouvoir républicain abolit l'esclavage le 27 avril 1848, tant par générosité que par idéologie. L'histoire, bien sûr, ne retiendra que cet acte spectaculaire, le plaçant dans la droite ligne de la Révolution de 1789 et des “immortels principes”, et oubliant volontairement la politique généreuse de la monarchie et du dernier de nos rois. Il est vrai qu'il est de meilleur ton d'encenser le franc-maçon Victor Schoelcher et ses amis qu'un descendant de saint Louis et son gouvernement !

Jean-Marc HEMERY

MAYOTTE LA PREMIÈRE

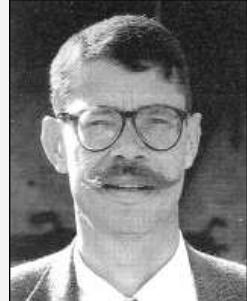
Avant même la Révolution de 1848, Louis-Philippe abolit l'esclavage dans l'île de Mayotte, devenue française en 1841, par une ordonnance royale du 2 décembre 1846. La monarchie préparait la même mesure pour les Antilles et la Réunion.

POUR EN FINIR AVEC L'ESCLAVAGE

L'A.F. REÇOIT

Bernard LUGAN**« La Traite des esclaves fut d'abord une opération interafricaine »**

■ **Bernard Lugan**, docteur en histoire et docteur d'État ès-lettres, enseigne l'histoire à l'université de Lyon III. Grand africanoïste, il a publié une dizaine d'ouvrages dont *Histoire de l'Afrique du Sud* (Éd. Perin, 1986), *Histoire du Rwanda* (Éd. Bartillat 1997), *Histoire du Maroc* (Éd. Perrin, 2000), *Histoire de l'Égypte* (Éd. du Rocher, 2002), *Rwanda : le génocide, l'Église et la démocratie* (2004), *François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda* (Éd. du Rocher, 2005). Il a aussi édité pendant plus de dix ans la revue *L'Afrique Réelle*.



L'ACTION FRANÇAISE 2000. – Comment expliquez-vous l'irruption en France de l'actuel débat sur l'esclavage ?

Bernard LUGAN. – La question de l'esclavage est un sujet passionnel devenu explosif en raison du poids des souffrances passées, de la mémoire collective, de la pugnacité du lobby afro-américain aux États-Unis et de l'immigration en Europe. Son exposé tient généralement en une suite d'idées reçues dont le support scientifique est obsolète.

Il est ainsi affirmé, et cela sans la moindre preuve, que si l'Afrique s'enlise dans le non développement, c'est essentiellement en raison de la ponction esclavagiste. Or, cette affirmation ne prend jamais en compte le fait que si la traite fut évidemment un drame affreux pour les individus qui furent vendus et une catastrophe pour les tribus victimes des razzieurs, elle fut en revanche une source considérable de bénéfice et de puissance pour ceux des Africains qui étaient les associés, les partenaires, les fournisseurs des Européens.

Un puissant intérêt liait en effet des « partenaires blancs et noirs engagés dans une opération économique créatrice de profits » (1). Ne perdons jamais de vue que la Traite des esclaves fut d'abord une opération interafricaine et que les États esclavagistes qui l'organisaient ont connu une prospérité remarquable tirée de la vente de leurs « frères noirs » aux Européens. La grande réalité de la Traite est en définitive que ce furent bien des Noirs qui vendirent leurs « frères » aux négriers européens. Dans les Antilles françaises, certains commencent d'ailleurs à reconnaître cette vérité historique politiquement bien incorrecte. On lisait ainsi dans *Jeune Afrique* du 28 juillet 1998 : « Nous n'avons rien à voir avec des gens qui nous ont vendus. » « À l'heure où les Africains demandent aux Européens des réparations pour leurs responsabilités dans la vente d'esclaves, les Antillais veulent demander des comptes aux Africains : "l'Afrique a vendu ses enfants, accusent-ils. Par conséquent, nous n'avons rien à voir avec des gens qui nous ont vendus." Il apparaît en effet, que les Martiniquais ont, pour la première fois, besoin de poser des questions sur cette Afrique mère, de lui en vouloir ouvertement, de crever l'abcès. » .

La complicité de certains Noirs

A.F. 2000. – Des Noirs étaient donc complices de ce trafic ?

B.L. – En effet la Traite ne fut possible que parce que des Noirs capturent d'autres Noirs pour venir les vendre aux négriers. À l'exception des *pombeiros* qui étaient des métis de Noirs et de Portugais et qui opéraient en Angola, les Européens ne pénétraient pas à l'intérieur du continent. Ils n'ont donc jamais été en mesure de jouer un rôle actif dans les phases de la capture, puis de l'acheminement des esclaves vers la côte. Ces deux rôles essentiels étaient en totalité tenus par des Africains.

La traite des esclaves fut d'abord le fait d'États esclavagistes africains qui n'ignoraient pas la loi du marché et qui savaient raréfier ou réguler le « produit » en fonction de la demande. De l'intérieur du continent jusqu'au littoral, les réseaux de distribution, les péages, les versements de taxes, les marchés continentaux faisaient qu'une partie de l'Afrique s'enrichissait en vendant une autre. *Andagsman*, le film du réalisateur ivoirien Gnoan M'Balla sorti dans les salles en 2001, est explicite ce sujet. Selon la présentation faite par son auteur, il met en effet en scène « la complicité des peuples africains qui ont vendu leurs frères aux trafiquants d'esclaves. Les tribus africaines se lançaient à la conquête d'autres tribus, les vaincus étaient faits prisonniers et échangés contre des fusils et du rhum. »

Cette vérité, acceptable dans la bouche d'un Africain, est considérée comme une provocation quand c'est un Blanc qui l'exprime. Mon estimé collègue Pétré-Grenouilleau l'a malheureusement appris à ses dépens. Étant lui-même « politique correct », il vient en effet de découvrir avec stupeur que la liberté en matière de recherche historique n'existe plus en France..

La France ne s'y est pas enrichie

A.F. 2000. – Peut-on dire que l'esclavage a assuré la prospérité des pays européens ?

B.L. – Cette proposition est scientifiquement absurde. La révolution industrielle française s'étant faite dans

la seconde partie du XIX^e siècle, c'est-à-dire après l'abolition, et dans l'Est de la France, notamment en Lorraine et dans la région lyonnaise ainsi que dans le Nord, et non à Bordeaux ou à La Rochelle, la prospérité industrielle française ne s'explique donc pas par la Traite.

Pour ce qui est de la Grande Bretagne les historiens anglo-saxons ont démontré (2) que l'Angleterre n'a pas tiré sa richesse du commerce des esclaves. David Richardson (3) a ainsi prouvé que les bénéfices tirés de la Traite des Noirs ne gagnaient pas de bénéfices particulièrement élevés (8 à 10 % à leur pic) et que, l'entreprise étant particulièrement risquée, elle n'a pas attiré massivement les investisseurs. Il a également démontré que ce ne sont pas les profits de la Traite qui ont permis l'industrialisation britannique puisque les bénéfices tirés du com-



Pont arrière d'un bateau négrier du XIX^e siècle

merce négrier n'ont représenté que moins de 1 % de tous les investissements liés à la révolution industrielle d'Outre-Manche.

D'ailleurs, et c'est moi qui l'ajoute, si industrialisation et prospérité étaient les résultats du commerce des esclaves, le Portugal aurait dû être une des nations les mieux

loties. Or, ce pays qui n'a pas fait sa révolution industrielle était il y a encore deux décennies une quasi enclave du tiers-monde en Europe.

A contrario, que dire de l'industrialisation de l'Allemagne, de la Suède, de la Tchécoslovaquie, de la Suisse ou de la Russie, pays qui n'ont pas ou quasiment pas participé au commerce des esclaves ? Quant à la révolution industrielle américaine ce n'est pas dans le Sud esclavagiste qu'elle s'est produite, mais dans le Nord abolitionniste.

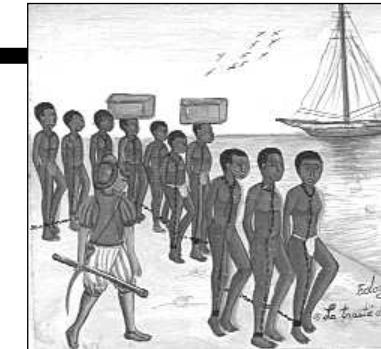
Le volume de la Traite

A.F. 2000. – Peut-on valablement soutenir que l'Afrique est sous-développée en raison des coupes sombres opérées dans sa démographie par la traite négrière ?

B.L. – Poser cette question revient à poser celle du volume de la traite ; or le débat est clos car l'estimation du volume global de la traite atlantique fait aujourd'hui l'objet d'un consensus de la part des historiens qui l'estiment entre dix et douze millions d'individus.

En 1980, il y aura donc bientôt trente ans, Yves Person, titulaire de la chaire d'histoire de l'Afrique à la Sorbonne, avait écrit que, localement, au lieu de vider des régions de leur population, la Traite avait plutôt épousé l'excédent d'une population en croissance (4) laquelle s'expliquait selon lui par l'introduction des plantes américaines par les Portugais (manioc, maïs, haricots, etc.), plantes qui ont véritablement révolutionné la vie alimentaire des Africains.

Selon Hugh Thomas (5), l'Afrique n'a pas été dépeuplée par la Traite européenne laquelle n'a eu en définitive que peu d'effets sur le bilan démographique global car la plus grande partie du continent y a échappé : « La population de l'Afrique de l'Ouest, dit-il, était probablement de l'ordre de vingt-cinq millions au début du XVI^e siècle,



avec un taux de croissance de 17 pour 1.000. La Traite qui prélevait 0,2 % de la population par an n'a pu avoir pour effet maximum que de ralentir son augmentation. »

Ces chiffres sont à comparer aux pertes humaines subies par l'Europe lors des épidémies de peste (entre 30 à 60 % de la population selon les régions), durant la Guerre de Trente ans qui dépeupla une grande partie de l'Europe centrale ou encore durant les guerres de Religion ; or, ces terribles saignées n'ont pas bloqué le développement de l'Europe. John Llife résume l'état de la question d'une phrase choc affirmant que la ponction démographique opérée par la Traite fut pour l'Afrique « un désastre, mais pas une catastrophe ». De fait la zone des actuels États du Ghana, du Dahomey, du Togo et du Cameroun, c'est-à-dire la *Gold Coast* et la *Côte des Esclaves*, englobant tout le delta du Niger, fut une des grandes zones de Traite. Or ces régions sont aujourd'hui parmi les plus densément peuplées de l'Afrique littorale.

Propos recueillis par Michel FROMENTOUX

(1) F. Renault et S. Daget : *Les Traites négrières en Afrique*, Paris, 1985. Voir aussi de S. Daget : *La traite des noirs*, Paris, 1990.

(2) Sous la direction de W.M. Roger Louis : *The Oxford History of the British Empire. 5 volumes, 1998-1999*. – H. Thomas : *The Slave Trade*. London, 1997. Voir également de J. Llife : *Africans : The History of a Continent, publié en langue française sous le titre : Les Africains. Histoire d'un continent*. Paris, 2000.

(3) D. Richardson : *The British Empire and the Atlantic Slave Trade, 1660-1804. In The Oxford History of the British Empire, volume II*, 1998.

(4) Y. Person : *La population de l'Afrique noire durant les XVIII^e et XIX^e siècles*. Dans *Culture et Société*, III, 1980.

(5) H. Thomas : *The Slave Trade*. London, 1997.

Le Brésil et la « Loi d'Or »

■ **Les rois ont bien souvent dû lutter contre les lobbies républicains au risque de leur couronne pour imposer l'abolition de l'esclavage.**

Ainsi, par exemple, au Brésil, dès son avènement le jeune empereur Pedro II se révéla un ardent défenseur de la justice sociale. En 1850, il supprima la traite des Noirs. Puis tandis qu'une arrivée massive d'immigrants italiens dynamiques concurrençait la main d'œuvre servile dont le sort, du même coup, allait en s'aggravant, une partie de la bourgeoisie s'enthousiasmait pour les idées abolitionnistes : l'empereur en profita pour signer de multiples lettres de libération d'esclaves jusqu'en 1871 où il décrêta que plus un seul nouveau-né ne serait esclave.

De son mariage avec Marie-Thérèse de Bourbon-Siciles, sœur de la reine des Français Marie-Amélie, Pedro eut deux filles dont l'aînée Isabelle (1846-1921) épousa son cousin le comte d'Eu (1842-1922), fils du duc de Nemours et petit-fils du roi Louis-Philippe.

Isabelle exerçait la régence au cours d'un voyage de l'empereur son père, quand, avec l'accord de celui-ci, elle profita de l'ouverture de la session du Parlement pour faire voter et pour signer le 13 mai 1888 la Loi d'Or, abolissant définitivement l'esclavage. Elle acquit ainsi une extraordinaire popularité dont le souvenir persiste au Brésil d'aujourd'hui, et le pape Léon XIII lui décerna la Croix d'Or.

Hélas, la loi ne prévoyait aucune compensation pour les propriétaires d'esclaves... Ils en furent irrités et s'appuyèrent sur l'opposition républicaine. Dès l'année suivante était renversée la monarchie ! Le comte et la comtesse d'Eu durent s'exiler en France. Ce qui n'empêcha pas le Brésil républicain de les inviter officiellement en 1922 aux cérémonies du centenaire de l'indépendance du pays.

La princesse Isabelle, par sa piété et sa bonté, avait fortement marqué sa petite-fille, fille de son fils Pierre d'Alcantara, Madame la comtesse de Paris, décédée en 2003.

M.F.



■ Nous extrayons ce passage d'une étude du professeur Marc Frangi, maître de conférences de droit public à l'Institut d'Études politiques de Lyon II, consacrée aux "lois mémorielles" (Revue de droit public, janvier 2005).

La loi du 10 mai 2001 relative à l'esclavage est partiellement mémorielle en raison de la rédaction de son article 5 et dernier (1). Elle offre un singulier exemple de la tentation pour le législateur d'interpréter l'Histoire.

Son article 1^{er} affirme que « la République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'Océan Indien d'une part et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XV^e siècle aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'Océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité ». Bien que l'on puisse être tenté de voir des arrière-pensées à caractère électoraliste, notamment outre-mer, derrière l'adoption d'une telle loi, l'intention du législateur – condamner la pra-

tique passée de la traite et de l'esclavage – est bien sûr parfaitement légitime. Ce texte ne fait qu'étendre au cadre national un mouvement commémoratif qui existait depuis la décentralisation outre-mer et le vote des lois de décentralisation en 1982 (2).

Repentir européocentré

Pourtant ce texte nous paraît poser des problèmes d'interprétation aux plans historique comme juridique. Historiquement, tout d'abord, la loi paraît limiter la pratique de l'esclavage aux seuls États européens à partir du XV^e siècle alors qu'il est pourtant établi que l'esclavage a existé depuis la plus haute Antiquité (3) et dans l'ensemble des civilisations, y compris extraeuropéennes (4).

De plus, il est établi par les historiens que la « traite négrière » fut certes accomplie au profit de marchands européens mais avec la complicité de marchands arabes (5) et de nombreux chefs africains (6) qui y voyaient un moyen commode de se débarrasser d'opposants ou de prisonniers de guerre.

Enfin, la loi ne fait absolument pas mention de tous les Européens qui, du Moyen-Âge au début du XIX^e siècle (7), furent cap-

turés par les pirates barbaresques et réduits en esclavage en Afrique du Nord (8), alors même que la protection contre leurs attaques fut longtemps l'une des priorités des gouvernements des cités méditerranéennes de la Chrétienté (9). Le traumatisme de telles exactions, notamment l'enlèvement de femmes et de jeunes enfants (10), a été durable pour les populations du sud de l'Europe et peut vraisemblablement consti-



Barbaresques

tuer, comme pour l'Afrique, l'une des clefs d'explication de la longue période de sous développement économique qui affecte cette région.

Ainsi, une condamnation globale de la pratique barbare de l'esclavage, en tout lieu, depuis toujours et par tous serait certainement beaucoup plus conforme à la réalité et à l'objectif poursuivi que la formule réductrice en forme de repentir européocentré

utilisée par le législateur ne s'appliquant en fait qu'à la question de l'esclavage dans les anciennes colonies. Par ailleurs, en métropole, le servage n'a été juridiquement aboli qu'en 1789, bien qu'il ne fût presque plus pratiqué depuis le XVI^e siècle.

Un constat non scientifique

Juridiquement, ensuite, la loi fait preuve d'anachronisme en qualifiant de crime contre l'Humanité une activité qui, avant la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (11), n'était pas illicite au plan international bien qu'ayant été condamnée par diverses législations nationales. Autrement dit, la pratique de la traite et de l'esclavage avant leur interdiction au plan international peut et doit faire l'objet d'une condamnation morale. Elle peut même éventuellement donner lieu à l'expression d'un repentir, également à caractère moral, de la part des différents États concernés, voire à une indemnisation destinée à compenser le retard de développement, notamment en Afrique, imputé à l'esclavage.

Il paraît par contre délicat de lui reconnaître un caractère rétroactivement criminel dans la mesure où l'esclavage était juri-

diquement licite au moment de sa pratique et où il fut longtemps, de surcroît, en usage, dans la presque totalité des sociétés humaines. Le législateur en a d'ailleurs été conscient puisque ce crime s'il est constaté et que sa commémoration est encouragée dans l'article 2 du texte, n'est ni réprimé ni indemnisé. En particulier, la loi ne prévoit absolument pas de répression du « révisionnisme », c'est-à-dire de la négation de la réalité ou de la gravité de l'esclavage, qui serait susceptible d'exister dans cette matière particulièrement sensible. Il ne fait bien évidemment aucun doute que la réduction en esclavage constitue de nos jours un crime international (12).

Ainsi, même si les travaux préparatoires de la loi ont montré une volonté des députés et des sénateurs de légiférer en tenant en compte des éléments historiques, on constate qu'ils ont davantage agi en politiques (sélection de certaines formes d'esclavage au détriment d'autres) qu'en historiens (évaluation globale du phénomène de l'esclavage), c'est-à-dire qu'ils ont présenté une analyse politique de tel événement historique et non pas un constat scientifiquement neutre (13).

Marc FRANGI

(1) Cet article modifie la loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'esclavage en Guadeloupe, Martinique et Réunion. La loi prévoit une extension des actions de commémorations officielles en métropole alors que jusqu'à présent, seuls les territoires situés outre-mer commémoraient officiellement l'esclavage.

(2) Loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'esclavage en Guadeloupe, Martinique et Réunion. Cette loi est complétée par le décret n° 2004-11 du 5 janvier 2004, qui fait également référence à la loi précitée du 21 mai 2001. Ce décret instaure un comité auprès du ministre chargé de l'Outremer dont la mission est de proposer au Premier ministre la date de commémoration annuelle en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage après avoir procédé à la consultation la plus large (article 5). Il doit également proposer aux ministres en charge de l'Intérieur, de la Culture et de l'Outremer des actions de sensibilisation du pu-

blic et l'identification de lieux de célébration et de mémoire sur l'ensemble du territoire national (article 5). Il doit aussi proposer au ministre de l'Éducation nationale l'adaptation des programmes scolaires, secondaires et supérieurs et « suggérer » (en raison du principe constitutionnel de la liberté de la recherche universitaire, garanti par l'article 11 de la Déclaration de 1789, mais quelle sera la forme de cette suggestion et quelles seront la nature et l'intensité de la persuasion ?...) des programmes de recherches.

(3) P. Grandet : Sous le joug des Pharaons. R. Decat : À Athènes, un habitant sur deux était esclave et Olivier Pétré-Grenouilleau, L'Église, le marchand et l'esclave, L'Histoire, n° spécial sur l'esclavage, n° 280, octobre 2003, Voir aussi D. Heers, L'esclavage dans l'histoire, prétexte aux impostures et aux repentances, Nouvelle Revue d'histoire, septembre-octobre 2004.

(4) Voir N. Journet : L'esclavage est-il réparable, Sciences humaines, n° 142, octobre

2003, et la Revue L'Histoire, numéro spécial sur l'esclavage, n° 280, octobre 2003 notamment.

(5) Olivier Pétré-Grenouilleau : La traite oubliée des négriers musulmans, Revue L'Histoire, n° 280, octobre 2003 ; cf. D. Heers, op. cité,

(6) S. Brunel : La traite a-t-elle fait le malheur de l'Afrique ?, Revue L'histoire, n° 280, octobre 2003.

(7) Ainsi, par exemple, entre 1798 et 1803, 830 habitants de San Piédro (Sardaigne) furent emmenés en esclavage en Tunisie, dont 630 purent rentrer chez eux moyennant paiement d'une rançon (G. Vallebonna : Storia di una colonizzazione, Dellatorre, 3^e édition, 1988.)

(8) Parmi lesquels on trouve l'écrivain espagnol Miguel de Cervantes, qui fut esclave à Alger de 1575 à 1580, avant d'être finalement racheté. D'ailleurs, la réduction en esclavage de navigateurs chrétiens par les « Turcs » (termes générique alors utilisé pour désigner

les musulmans, notamment d'Afrique du Nord, qui dépendaient de l'empire ottoman), est un thème fréquent dans la littérature occidentale et constitue, par exemple, l'argument principal des Fourberies de Scapin (1671) de Molière.

(9) G. Vallebonna : Storia di una colonizzazione, Edizione Dellatorre, 3^e édition, 1988.

(10) Certains des « Mamelucks », ces soldats de la cavalerie ottomane ramenés d'Égypte par Bonaparte en 1799, étaient justement de jeunes chrétiens enlevés lors de raids puis convertis à l'Islam. De même, le général Youssouf (1808-1866), interprète de l'armée française d'Afrique, dont le véritable nom était Joseph Vantini, était un jeune chrétien sarde qui, enlevé par des pirates barbaresques au cours d'un abordage et emmené en captivité à Alger, fut forcé de se convertir à l'islam avant d'être libéré lors de la conquête de 1830.

(11) D. Heers, (op. cit.). Le droit interne des États a pu être fluctuant en matière d'esclavage, comme le montre le cas de la France qui a interdit l'esclavage en 1791, l'a rétabli en 1802 puis l'a définitivement supprimé en 1848. On sait que la Grande-Bretagne abolit la traite en 1807 et décida, en coopération avec la France à partir de 1830, de contrôler les navires soupçonnés de servir à la traite et d'en punir le capitaine et l'équipage. Le traité de Vienne, en 1815 condamna la pratique de la traite comme répugnant « aux principes d'humanité et de morale universelle », ce qui n'empêcha pas son maintien dans les colonies de certains des signataires. L'esclavage ne fut aboli qu'en 1863 aux États-Unis et en 1888 au Brésil. La Russie a aboli le servage en 1861.

(12) E. Decaux : Droit international public, Parie, Dalloz, 3^e édition, n° 101.

(13) L'article 5 de cette loi a un caractère normatif, les autres sont tous mémoriels.

Un bilan à double entrée

D'Édouard Boulogne, directeur de Guadeloupe 2000, dans une tribune libre adressée au quotidien France Antilles (décembre 2005) :

« En fait, pour qui réfléchit de sang froid (et s'informe), la colonisation se présente avec un bilan à double entrée. Elle fut œuvre humaine, et donc imparfaite. Il y eut des injustices, de l'arrogance parfois à l'égard des indigènes de la part des colons qui venaient d'une civilisation en général plus avancée, notamment sur le plan technique. Il y eut des massacres, comme à Sétif, en Algérie, en 1945 (1500 morts

après une révolte fomentée par les séparatistes algériens, ou à Madagascar à la même époque). Il y eut l'esclavage aux Antilles jusqu'en 1848 (mais c'est la France qui après 1870 fit partout reculer l'esclavage en Afrique et en Indochine ; en Afrique, où l'esclavage a été un fait depuis plus de 15 siècles, et qui fournit les négriers sur les côtes africaines, par millions, ce dont il faudrait ne jamais parler si l'on en croit le jeune Stéphane Pockrain qui, ses petits yeux écarquillés, plaide en ce sens avec ardeur l'autre semaine à la télévision). Oui, partout où il y a l'homme

il y a de l'hommerie. Mais il y eut aussi la lutte contre les maladies endémiques, la lutte contre la faim, contre les coutumes parfois barbares, la création de routes, de barrages, d'hôpitaux, la création de toutes pièces de certaines nations et États comme l'Algérie, dont la France fit, d'une petite principauté autour d'Alger et de vastes zones désertiques, une province moderne à l'agriculture riche, avant qu'elle ne sombre après l'indépendance, dans la dictature d'un parti unique, la misère et la guerre civile. »

LA PREMIÈRE ENCYCLIQUE DE BENOÎT XVI

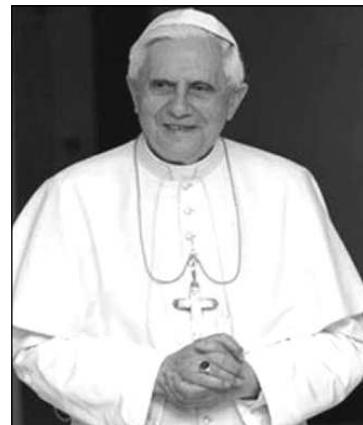
L'amour vrai

par
Michel FROMENTOUX

Le pape Benoît XVI est un homme discret et sa première encyclique signée le jour de Noël 2005 et publiée le 25 janvier dernier n'est pas un brûlot. Elle ne manque pourtant pas de flamme, ne serait-ce que par son titre *Deus caritas est*, Dieu est amour. Nous dirons même qu'elle va droit au cœur du drame actuel : annoncer que Dieu est amour, « dans un monde », écrit le pape, où l'on associe parfois la vengeance au nom de Dieu, ou même le devoir de la haine et de la violence, c'est un message qui a une grande actualité et une signification très concrète. » C'est aussi l'occasion pour le Saint-Père de redresser les esprits au sujet du sens du mot amour, l'un des plus « galvaudés ». N'en déplaise aux obsédés de toutes les pratiques à la mode, il affirme dès l'abord : « L'amour entre homme et femme, dans lequel le corps et l'âme concourent inseparablement et dans lequel s'épanouit pour l'être humain une promesse de bonheur qui semble irrésistible, apparaît comme l'archétype de l'amour par excellence ».

Doctrine sociale de l'Église

De ces profondes réflexions sur l'amour dans ce qu'il a de plus proche de Dieu, Benoît XVI en vient à l'amour dans toutes ses dimensions, notamment sociales. La charité a toujours été l'une des tâches primordiales de l'Église. Cela n'est jamais allé sans rappeler que « la norme fondamentale de l'État doit être la recherche de la justice [...] et que] le but d'un ordre social juste consiste à garantir à chacun, dans le respect du principe de subsidiarité, sa part du bien commun. »



Benoît XVI

Image du Christ

Benoît XVI sera-t-il accusé d'homophobie, ou traité d'empêcheur de jouir quand et comme on veut ? Cela ne saurait l'empêcher de dénoncer, avec autant de fermeté que de charité « la fausse divinisation de l'eros qui le prive de sa dignité, le déshumanise ». Car l'homme n'étant pas l'animal, « l'eros a besoin de discipline, de purification, pour donner à l'homme non pas le plaisir d'un instant, mais un certain avant-goût du sommet de l'existence, de la bonté vers laquelle tend tout notre être ». Sans cet effort, « l'eros rabaissé simplement au "sex" devient une marchandise, une simple "chose" que l'on peut acheter ou vendre ; plus encore l'homme devient une marchandise. »

La grande force du christianisme est de toujours unir l'eros et l'agapé, ce dernier terme exprimant « l'expérience de l'amour, qui devient alors une véritable découverte de l'autre, dépassant donc le caractère égoïste [...] L'amour devient maintenant soin de l'autre et pour l'autre. Il ne se cherche plus lui-même – l'immersion dans l'ivresse du bonheur – il cherche au contraire le bien de l'être aimé : il devient renoncement, il est prêt au sacrifice, il le recherche même ».

Il s'ensuit que la « destinée profonde » de l'homme se réalise dans le don de soi, dans le mariage : « à l'image du Dieu du monothéisme correspond le mariage monogamique. Le mariage fondé sur un amour exclusif et définitif devient l'icône de la re-

lation de Dieu avec son peuple et réciproquement la façon dont Dieu aime devient la mesure de l'amour humain. » Un amour qui doit être à l'image de « Jésus-Christ, l'amour incarné de Dieu » qui « donne chair et sang aux concepts – un réalisme inouï ».

Quelques caractéristiques de la charité chrétienne sont ensuite fort utilement exposées, dont le fait qu'elle n'a rien à voir avec l'action révolutionnaire, qu'elle « doit être indépendante de partis et d'idéologies. Elle n'est pas un moyen pour changer le monde de manière idéologique et elle n'est pas au service de stratégies mondaines, mais elle est la mise en œuvre ici et maintenant de l'amour dont l'homme a constamment besoin. »

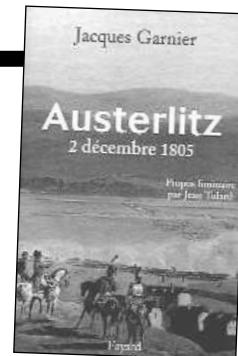
La charité est aussi gratuite. « À l'anti-culture de la mort, qui s'exprime par exemple dans la drogue, s'oppose ainsi l'amour qui ne se recherche pas lui-même, mais qui, précisément, en étant disponible à "se perdre" pour l'autre, se révèle comme culture de la vie ».

Témoignage

Dans notre pays où cohabitent de plus en plus des hommes de toutes religions, Benoît XVI donne la consigne qu'eût aimée le bienheureux Charles de Foucauld : « Celui qui pratique l'amour au nom de l'Église ne cherchera jamais à imposer aux autres la foi de l'Église. Il sait que l'amour, dans sa pureté et dans sa gratuité, est le meilleur témoignage du Dieu auquel nous croyons et qui nous pousse à aimer. Le chrétien sait quand le temps est venu de parler de Dieu et quand il est juste de le faire et de ne pas parler de l'amour. Il sait que Dieu est amour et qu'il se rend présent précisément dans les moyens où rien d'autre n'est fait sinon qu'aimer. »

To toucher les âmes par le témoignage, dans le respect et la discréetion, ce n'est nullement renoncer à convertir, ni mettre les religions sur le même plan. Au contraire, là où les chrétiens vivent plus intensément leur foi, les hommes sont amenés à mieux se comprendre et à se rapprocher. C'est dire l'immense portée non seulement spirituelle, mais aussi politique et sociale de cette encyclique en ces temps où l'amour – le vrai, pas celui que la mairie de Paris entend protéger... – est plus mal aimé que jamais. ■

La vérité sur Austerlitz



On imagine — par — moins de quatre heures. Austerlitz

sous les couleurs naïves d'une image d'Épinal : les soldats, la veille au soir, acclamant l'Empereur qui passe à travers les bivouacs, où l'on improvise des illuminations pour fêter l'anniversaire du couronnement.

Au-delà des images d'Épinal, la bataille des trois empereurs...

Puis, au matin, Napoléon nimbé par les rayons d'un soleil d'hiver... Ces aspects poétiques ne sont pas absents, fort heureusement, du livre de M. Jacques Garnier. Mais son intérêt principal réside dans l'étude précise, concrète, travaillée sur les sources manuscrites, de cette bataille des "trois empereurs", le français, le germanique, le russe.

Sacrifices en pure perte

On relève, dans ces annexes, d'autres explications. Ainsi, concernant le terme mythique de "grande Armée". Il s'en dégage aussi, à la lecture de l'évaluation du nombre des morts et de leur répartition par armes, due à M. Bernard Quintin, une inévitable mélancolie. Que de sacrifices en pure perte...

La France se trouvait engagée dans une guerre contre l'Europe presque entière. Il était impossible de la gagner, et de faire admettre les "frontières naturelles". Étrange bêtise d'un autre homme d'État : William Pitt, qui tomba malade de chagrin, note Jacques Bainville, lorsqu'il apprit les victoires d'Ulm et d'Austerlitz... car pour lui elles effaçaient Trafalgar. En fait, cette victoire navale présentait un caractère définitif (reconstituer une flotte française et des équipages eût exigé des années !) tandis que pour Napoléon, Ulm et Austerlitz devaient être recommandées. Jusqu'à l'inévitabile défaite finale. ■

* Jacques Garnier : Austerlitz, 2 décembre 1805. Propos liminaire de Jean Tulard. Éd. Fayard. 458 pages.

NOTE DE LECTURE

La prisonnière de Malte

■ Au XVI^e siècle un jeune Maltais de dix ans, Nico Borg, est enlevé par des pirates barbaresques. Après bien des tribulations qui le mèneront à la cour du cruel sultan d'Istanbul il va devenir un des plus redoutables officiers de ce souverain.

Sa sœur Maria, qui a assisté à son enlèvement, va séduire le chirurgien de l'ordre des Chevaliers de Malte.

Lorsque les Ottomans assiègent l'île, Maria et Nico se retrouvent-ils ?

Sur fond de batailles, de passion amoureuse et de rebondissements époustouflants, ce roman épique met en scène le choc de la chrétienté et de l'islam et rappelle l'importance stratégique qui fut celle de l'île de Malte et le rôle des chevaliers de Saint Jean dans la défense de l'Occident contre l'empire ottoman.

R.D.

* David Ball : La prisonnière de Malte. Presses de la Cité, 380 pages, 19 euros.

THÉÂTRE

Thomas More, un homme pour l'éternité

de Robert Bolt

■ Il est trop tard pour la voir mais non pas pour en parler, car gageons qu'au-delà des trois petites semaines au théâtre Le Trianon la pièce de Robert Bolt Thomas More, un homme pour l'éternité sera reprise en un autre lieu. Elle en vaut la peine.

Iris Aggettant dirige là une troupe ardente, le théâtre de l'Arc-en-ciel, en parfaite cohésion et offre un spectacle comme on en voit rarement ; les acteurs en remontreraient pour la diction aux Comédiens français et croient en leurs personnages ; c'est ressentir tel par la salle et c'est un vrai moment de théâtre.

Le sujet est pourtant austère : Thomas More, l'ami d'Érasme, ministre d'Henri VIII, devenu chancelier d'Angleterre, est avant tout un homme debout, au service de Dieu d'abord et du Pape, incapable aussi de trahir son identité profonde. Ainsi refusera-t-il, au nom de sa foi, de signer l'acte de soumission au souverain qui veut se proclamer chef de l'Église d'Angleterre pour aisément se séparer de son épouse et convoler à

nouveau. À l'injonction du roi, une seule réponse : le silence.

Autour de Thomas, sa femme, sa fille, les animaux familiers de la maison de Chelsea, tout conspire à le flétrir, mais Thomas reste immuable, un rien sarcastique, puis silencieux à nouveau. Il sert son roi mais Dieu par-dessus tout. Arrive la barge qui, de la Grille des traîtres, l'emporte sur la Tamise jusqu'à la Tour de Londres, il ne cille pas. Jusqu'à la mort, certaine. Tragédie de la grandeur et du silence. Qui ne se souvient du roi Baudouin se mettant en "vacance" royale et silencieuse afin de ne pas signer une loi mortifère ?

On songe aussi à ce que Shakespeare aurait tiré d'un pareil thème, mais Robert Bolt avec Un homme pour l'éternité nous touche au cœur.

Le Caïman

d'Antoine Rault

■ Au risque de faire chorus avec tous mes confrères, je m'en voudrais de ne pas inciter à mon tour nos lecteurs à voir la pièce d'Antoine Rault Le Caïman au Théâtre Montparnasse (2). Bourré à craquer, de l'orchestre au paradis, ce théâtre, ce qui réjouit fort sa directrice Myriam de Colombi, comme

j'ai pu m'en assurer ! À croire que les Parisiens sont friands des scènes de ménage car il s'agit là de belles empoignades et pas seulement verbales, puisque le fait divers fut fatal.

Il est vrai que, dès l'abord, on est séduit, subjugué par le décor de Jean Haas, cet immense écran blanc sur lequel frissonnent de gigantesques bouleaux (arbre "soviétique", s'il en est), envolée d'oiseaux planant, est-ce rêve ou cauchemar hitchcockien dans une éclatante lumière ?

On est déjà à la limite du névrotique et puis, les voilà... tous les deux : Henri (Claude Rich) col ouvert, cheveux gris ébouriffés, il sourit, discute, tressaille, pleure... Pierrot lunaire ou tyran domestique ? Juliette (Christine Cohendy), la chevelure aussi sombre que la robe, charmeuse ou et..., on ne sait : est-ce un corps à corps, un duo ? Mystère. Survient le médecin, la sœur, un abbé, rien n'y fait. Rien ne va plus entre ces deux-là, trop d'absence, trop de distance, de haine ? trop d'amour... ? Rideau.

Monique BEAUMONT

(1) Théâtre de l'Arc-en-Ciel, Renseignements : 04 78 47 34 32

(2) Théâtre Montparnasse, 31 rue de la Gaîté Paris XIV^e. Réservations : 01 43 22 77 74.

DISQUES

Vive Henri IV

Hymne quasi officiel sous la Restauration, la chanson Vive Henri IV est beaucoup plus ancienne. L'air remonte au moins à 1581, ses premières paroles politiques au règne du bon roi Henri, assassiné en 1610. C'est Charles Collé (1709-1783) et sa comédie intitulée La partie de chasse d'Henri IV (1763) qui donneront dès avant la Révolution une grande popularité à l'air.

François-Marin Fleutot et ses Mousquetaires ont eu la bonne idée d'en enregistrer quatre versions : traditionnelle, valse, reggae et rock, donnant ainsi un nouveau souffle à cette belle chanson royaliste. Une initiative à encourager.

P.L.

* CD 4 titres + livret de 24 pages : 22 euros franco à nos locaux.

Les Lansquenets

De 1480 à 1590, venus des Allemagnes du sud, des mercenaires servirent l'Empire ou le roi de France : ce furent les lansquenets. Ils laissèrent à la postérité, outre leur légende, un riche patrimoine musical. Les éditions À Tribord rééditent un enregistrement de 24 morceaux de leur répertoire, datant des années 1960. Le disque est accompagné d'un livret rédigé par l'historien Philippe Lamarque.

P.L.

* CD 24 titres + livret de 44 p. : 24 euros franco. À Tribord. Centre LET 191, 44 rue Monge, 75005 Paris.

CINÉMA

LES FILMS DE FÉVRIER

● LES BRONZÉS 3 : AMIS POUR LA VIE. – Vingt-sept ans après leurs premières aventures, ils sont de retour ! "Ils", ce sont Robert Lespinasse, alias "Popeye", Thierry Lhermitte, Nathalie, Josiane Balasko, Bernard, Gérard Jugnot, Jérôme, Christian Clavier, Gigi, Marie-Anne Chazel, Jean-Claude Dusse, Michel Blanc, et Christiane, Dominique Lavanant. Après le Club Med en Afrique et après les plaisirs du ski et de la montagne, les six amis se retrouvent cette fois-ci dans un hôtel-club de luxe en Sardaigne, dans lequel ils ont tous une très petite part, dirigé par "Popeye", toujours cavaleur, et surtout par sa femme, Ornella Muti.

Six amis qui ont un peu vieilli sans vraiment changer à l'exception de deux d'entre eux partis aux "States" : Gigi, qui a fait une crise de jeunisme en passant par la case chirurgie esthétique et débarque avec une profondeur de bonnet de soutien-gorge à faire pâlir de jalouse Pamela Anderson, la sirène de la série télé Alerte à Malibu, et Jean-Claude Dusse, alias "J.C." qui a fait fortune dans le business de la perruque interchangeable façon Swatch. Un Jean-Claude Dusse qui plus est a enfin "conclu" avec... Gigi. Et ce au grand dam de Jérôme qui lui est dans une mouise noire depuis que Christiane, très rancunière malgré ses apparences de "prétresse" zen, lui a collé un procès (suite à une opération esthétique des lèvres qui a lamentablement foiré) qui l'a ruiné. C'est dire s'il a pas le moral au beau fixe le Jérôme d'autant qu'il aimeraient bien reconquérir sa Gigi. Ce qui n'arrange pas Jean-Claude Dusse qui de retour en Europe accumule à nouveau galère sur galère.

Bref, tous se retrouvent avec chacun son égoïsme et ses problèmes (contrôle fiscal et découverte de l'homosexualité de leur fils pour Bernard et Nathalie, difficultés de financement du club pour "Popeye" dont l'arrivée de ses amis perturbe la quiétude des lieux...), ce qui va créer une ambiance plutôt électrique dans le site paradisiaque, tout ça devant la caméra de Patrick Leconte... Vingt-sept ans après, on les attendait tout en craignant le pire. Gagné !

Hormis quelques scènes très sketches qui font sourire, l'ensemble est décousu, à commencer par le scénario qui, là où autrefois le spectateur pouvait "s'identifier", pour avoir vécu semblables mésaventures à la mer et/ou la montagne, aux personnages, a aujourd'hui du mal à tenir la route. Sur l'affiche du film, on peut lire : "Les mêmes, ... en pire". Bien vu : ces retrouvailles sont pires que décevantes !

Alain WAEKENS

JOURNÉE DE LECTURE

Sortir de l'abjection

Quand on a ————— par ————— Pontifex, grutier, royaliste et adepte de pratiques charmaniques qui s'est comme lui exilé sur les bords du Tage pour essayer de fuir l'*homo festivus* qui règne en maître à Paris. Voici le portrait du Français moyen de l'an 2000 tracé par Lucien : « C'est un zombi autonome et responsable qui aime la boîte dans laquelle il travaille et respecte son patron. Il regarde la télévision trois heures par jour. Il adore les bons sentiments, il va patiner le dimanche au bord des fleuves ou dans les bois, quand il n'est pas en week-end au bord de la mer. Il consacre ses vacances à visiter des pays étrangers et à gueuler parce que l'on y excise les femmes. Il combat le fascisme disparu il y a plus de cinquante ans. Il est optimiste. Il a des frissons lorsqu'il vote. Il lit Christine Angot. L'hiver, il se fait parfois engloutir par des avalanches. Il croit au progrès. Il trouve que son époque est formidable. » Mais le seul charme du dépaysement parviendra-t-il à faire oublier aux protagonistes de cette fresque que le Portugal se trouve également en Occident ? En attendant le roi du monde est un roman étrange, radical, parfois trop cru, marqué par René Guénon et Philippe Muray. On l'aurait souhaité plus chrétien.



Christophe Rioux, dans *Des croix sur les murs*, nous trace le portrait d'un étudiant frais émoulus d'une grande école de commerce choisissant d'effectuer son service militaire comme officier en Yougoslavie. Il est chargé de traquer un criminel de guerre, le général Draganovic. Effectuant de fréquents aller-retour entre l'Italie et la Bosnie notre aspirant tombe amoureux d'une napolitaine, Valeria, et d'une habitante de Sarajevo, Mylena. Il tombe rapidement aux mains des hommes de Draganovic.

Marqué par Malaparte, saupoudré d'un zeste de Fajardie, ce premier roman est le portrait de militaires rejettés bien loin des us et coutumes de la profession par les affres de la guerre civile et le jeu de certaines puissances étrangères.

Suicide

Christian Authier a fait une entrée remarquée dans le monde des lettres avec *Enterrement d'une vie de garçon*. Critique littéraire au *Figaro Magazine* et à *L'Opinion indépendante*, ce Toulousain passionné par le ballon rond et les films de Clint Eastwood place son second roman sous le signe de Drieu. Bourré de références littéraires, musicales et politiques, ce livre retrace, au travers des souvenirs d'un amateur du dandy fasciste, l'existence de Christophe, trentenaire inclassable qui se suicidera peu après 2002, malgré une famille, des amis et un travail. Christophe était de ceux qui ont ouvert le champagne le soir du 11 septembre et placé en Jean-Pierre Chevènement leurs espoirs politiques en 2002, tout en sachant qu'il était difficile de savoir si les premières années du siècle ouvriraient des brèches dans la modernité ou ne présentaient aux yeux des contemporains que des leurs inconsistants.



La guerre, le suicide, l'exil. Voilà les fausses portes de sortie auxquelles en sont trop souvent réduits les meilleurs éléments d'une génération qui se cherche dans le grand vide spirituel que lui ont légué ses prédécesseurs soixante-huitards.

La jeunesse française se cherche. Du moins la petite fraction de ceux qui comprennent les réalités effroyables du monde qui les entoure. Pour les autres il est déjà trop tard. Reste à savoir si les derniers hommes libres sauront trouver la force de s'affranchir des carcans politiques et économiques qui, chaque jour plus encore, restreignent nos espaces de liberté, jusqu'à ce qu'il soit désormais possible d'entrevoir le jour où seules nos âmes échapperont aux forces de l'oppression libérale.

Exil

Le héros du premier roman d'Olivier Maulin, Romain Valurin, quitte la France pour le Portugal. Il y fait la connaissance de Lucien

* Christian Authier : *Les liens défaits*, Stock, 162 p., 15 euros.

* Christophe Rioux : *Des croix sur les murs*, Flammarion, 240 p., 18 euros.

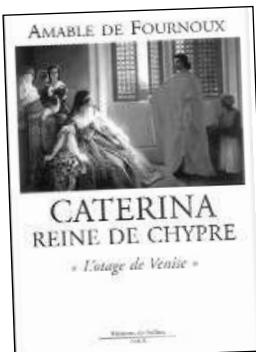
* Olivier Maulin : *En attendant le roi du monde*, L'esprit des péninsules, 274 p., 18 euros.

Regards sur les Grecs

I n'est guère d'helléniste, arrivant à Athènes pour la première fois, la tête farcie de vers homériques, et, pour les plus modernes, de palikares, de cephates et de romans de Kazantzaki, qui n'a pas pleuré de déception. La Grèce moderne ne ressemble pas à l'Arcadie de nos rêves, et tant mieux, probablement, pour les Grecs.

Une femme sacrifiée

Avec la chute de Constantinople, en 1453, commencent quatre siècles de domination ottomane, de silence, d'absence. Paradoxalement, la Grèce semble s'effacer de la carte d'Europe à l'instant où l'hellénisme triomphe en Occident. Seules quelques îles échappent encore à l'emprise turque. Chypre, royaume des Lusignan depuis 1192, est du nombre. Pour combien de temps ?



Cette question inquiète toute les chancelleries, et surtout Venise, qui perd un à un ses derniers comptoirs de l'Eubée et des Balkans et craint pour sa puissance commerciale en Adriatique et en Méditerranée. Soutenir Chypre, tête de pont aventurée, devient urgent. À Naples, les Espagnols le savent, qui soutiennent les droits de Charlotte de Lusignan, princesse déposée au profit de son demi-frère, Jacques le Bâtard. Peu désireuse de se laisser damer le pion, la Sérénissime, pour sa part, soutient ce roi à la légitimité douteuse. Et comment mieux le soutenir qu'en lui donnant pour épouse une Vénitienne ? Le choix se porte sur Caterina Cornaro, adolescente issue d'une des premières familles de la République. Les appuis financiers et militaires qui vont avec cette union s'accompagnent, toutefois, d'une clause drastique : si Caterina demeure veuve et sans postérité, Chypre deviendra possession du doge.

Qui se souvient aujourd'hui de Catherine Corner, malheureuse héroïne d'un jeu diplomatique sans scrupules, simple pion sur un échiquier où cette jeune femme de dix-huit ans tenta vainqueur que vaille de défendre les droits de son fils posthume et de son royaume, avant, lâchée par sa propre famille, son enfant mort dans des conditions troubles, d'accepter de rentrer dans l'ombre sous le titre dérisoire de princesse d'Asolo ?

Grand connaisseur de la lagune et de ses drames, déjà auteur d'un remarquable *Napoléon et Venise*, Amable de Fournoux s'est fait le biographe de *Caterina, reine de Chypre*. Grande fresque historique chatoyante et portrait sensible d'une

femme sacrifiée sans vergogne aux intérêts politiques de sa patrie, ce livre éclaire en profondeur les enjeux stratégiques et économiques d'une époque de mutations et de rééquilibrages des forces. Dans ce contexte, les aspirations au bonheur et les rêves intimes de Catherine Corner apparaissent, il est vrai, tragiquement dénués d'importance.

Farce brillante et immorale

Sporadiquement agitée de mouvements de révoltes, la Grèce, dès la fin du XVIII^e siècle, engage une lutte de libération qui ne s'achèvera pas avant 1922. Pendant cent cinquante ans, l'Europe a assisté, avec une sympathie plus ou moins agissante, à la lutte des palikares. Le courant philhellène est particulièrement actif dans les milieux intellectuels français de gauche comme de droite, la lutte des cephates et des capitaines considérée avec une sympathie jamais remise en cause.

Autant dire que la publication du roman d'Edmond About, *Le roi des montagnes*, en 1857, fit l'effet d'un pavé dans la mare. About, helléniste distingué, pensionnaire de l'école française d'Athènes, bon connaisseur du pays et des gens, auteur de *La Grèce contemporaine*, essai qui faisait autorité, ne s'avisa pas de peindre, avec Hadji Stavros, ancien héros de la lutte d'indépendance, incapable de se recycler dans le civil et devenu bandit de grands chemins, assassin sans pitie en même temps qu'homme d'affaires moderne, avisé et sans scrupules, une image du noble et glorieux peuple grec très éloignée du mythe officiel ? Le roman fit scandale, à Paris comme à Athènes, et valut à l'auteur des inimitiés irréversibles au pied de l'Acropole. Puis l'on oublia About et son œuvre. *Le roi des montagnes* devint une référence introuvable en librairie, dont la réédition s'avère une heureuse surprise.

Dans ce roman écrit à vingt-neuf ans, About réglait ses comptes avec un pays où il s'était ennuyé à mourir, et un milieu, celui des archéologues et des antiquisants, qui lui sortait par les yeux. Le portrait charge qu'il brossa de Mérimée en est l'illustration éclatante. Il y a de la provocation étudiantine dans ce besoin de se moquer de tout ce qui semble sacré à autrui, d'attaquer les vieilles gloires rassises, et de le faire avec un talent juvénile et innocent qui interdit de s'offusquer de la plaisanterie. Mais le plus surprenant, indubitablement, est que cette farce brillante et immorale, au cours de laquelle un jeune homme respectable se mue, très vite, en vilain drôle et même en meurtrier, ait pu, si longtemps, être donnée à lire aux enfants des écoles...

Sous la botte allemande

Avril 1941 : parce que Mussolini ne parvient pas à enfourcer les défenses grecques, Hitler se voit

— par —
Anne BERNET

contraint d'engager les armées du Reich dans une offensive qu'il ne souhaitait pas. L'armée hellène capitule. Pour la Grèce commence une occupation de trois ans et demi, épouvantable. *Dans la Grèce de Hitler*, de l'universitaire anglais Mark Mazower, a l'incontestable mérite de combler une lacune dans l'étude de la Seconde Guerre Mondiale en s'attachant à une question peu prise en compte jusque-là et d'en étudier tous les aspects. Revers de la médaille, Mazower se garde d'aller à l'encontre des vérités officielles.



Ainsi commence-t-il son étude en accusant le gouvernement Metaxas, et le roi Georges, rentré d'exil, de dérives fascistes et de sympathies envers le régime mussolinien ; et peu importe que les mêmes aient opposé à l'attaque italienne une résistance farouche qui ne cessa qu'après la mort de Metaxas. D'emblée, le ton est donné, et il faut le regretter car il y a dans ces pages une part trop rarement concédée à l'élément humain. Pour Mazower, et il a raison, ce qui compte demeure les réactions des gens, grecs, allemands, italiens. Le choc de l'occupation a eu raison des fragiles structures économiques d'un pays en voie de modernisation, à l'agriculture insuffisante, incapable de nourrir sa population, entraînant, dans la capitale, une famine invraisemblable et une misère sans précédent.

C'est sur cette souffrance du peuple que se grefferont des questions sociales et politiques en suspens, de sorte que la résistance, d'abord unie, se scindera entre royalistes et communistes, avant, à la Libération d'octobre 1944, de déboucher sur une guerre civile impitoyable. Dans l'intervalle, représailles dont les civils feront les frais, massacres, dénutrition, déportations auront transformé la Grèce en « un cimetière à feu et à sang » : drame qui reste largement ignoré. Illustré de nombreux clichés inédits, l'ouvrage de Mazower réclame d'être lu avec un certain recul et un regard critique. Alors il se révèlera utile, voire, souvent, passionnant.

Étrange puissance

Corollaire obligé de l'occupation, les vainqueurs se sont, en Grèce comme partout ailleurs, livré à un vaste pillage du patrimoine artis-

tique et archéologique. Au nombre des œuvres disparues, la Théotokos de Katarini, une icône byzantine de la Vierge réputée miraculeuse et qui, selon les spécialistes, pourrait être la célèbre image peinte par Saint Luc. La Tradition veut que d'innombrables reliques mariales aient été cachées sous la peinture. L'Église grecque donnerait tout pour retrouver ce joyau, disparu lors de l'incendie du sanctuaire, à l'été 1944.

Est-ce la Vierge de Katarini, justement, que Matthew Spear, conservateur du Metropolitan Museum de New York, éminent spécialiste de Byzance fort attaché à ses origines épiotes, vient de découvrir dans la succession d'un banquier suisse ? Il commence à le penser tant cette œuvre dégage une puissance étrange. Tant, surtout, elle semble déchaîner de violentes et cruelles convoitises, et révéler au grand jour des secrets bien enfouis depuis la fin de la guerre. *L'icône*, de Neil Olson, pourrait n'être que l'un de ces romans mêlant ésotérisme, religion, intrigues policières et historiques comme il en paraît des dizaines depuis le triomphe du *Code Da Vinci*. Il se révèle mieux que cela : histoire habilement menée sur deux niveaux, l'un contemporain, l'autre renvoyant aux années 40, personnages bien campés et crédibles, et, surtout, aucune attaque, aucune malveillance contre la foi chrétienne, en font un livre d'aventure intelligent et distrayant.

Trésor inestimable

L'ombre d'Alexandre, de Frédéric Neuwald, utilise, non sans talent, là encore, ces ficelles du roman d'aventures qui ont fait leurs preuves et qui, savamment revisées, peuvent toujours donner des histoires plaisantes propres à vous libérer des soucis quotidiens. Pas d'icône miraculeuse, cette fois, mais un trésor inestimable aux yeux d'un

archéologue : l'armure d'Alexandre le Grand, ou, plus exactement, celle d'Achille dont le Macédonien se serait emparé lors de sa visite aux ruines troyennes. Une panoplie guerrière et légendaire que personne n'a revue depuis que Caligula osa l'arborer mais que l'on suppose retournée à Alexandrie, dans la tombe du héros, jamais découverte en dépit des recherches souvent entreprises. Pur fantasme selon le professeur Morgan Lafet, jeune, beau et brillant universitaire, qui se morfond au Louvre depuis la mort tragique de son frère sur un chantier de fouilles à Corinthe. Un fantasme qui prend une réalité soudaine quand, dans l'héritage de l'un de ses amis, tué dans un curieux accident, il trouve un glaive indubitablement antique mais forgé en titane d'aluminium, un métal qu'aucun forgeron grec n'était censé connaître... La curiosité se révélant plus forte que tout, Morgan se lance à la recherche du tombeau d'Alexandre. À ses risques et périls, le mystérieux trésor déchaînant les convoitises de beaucoup de gens étranges, puissants, et prêts à tout... ■

Morgan Lafet, séduisant rival français d'Indiana Jones, et sa chasse au trésor ponctuée d'embûches amusera, séduira, réjouira autant le spécialiste désireux de se distraire que le néophyte. Une vraie réussite !

* *Amable de Fournoux : Caterina, reine de Chypre*, Fallois. 300 p., 19 euros (124, 63 F).

* *Edmond About : Le roi des montagnes*, Phébus. 290 p., 19,50 euros (127,91 F).

* *Mark Mazower : Dans la Grèce de Hitler*, Les Belles Lettres. 480 p., 33 euros (216,47 F).

* *Neil Olson : L'icône*, Albin Michel. 415 p., 21,50 euros (141,03 F).

* *Frédéric Neuwald : L'ombre d'Alexandre*, Flammarion. 346 p., 19,90 euros (130,54 F).

LUS AUSSI

● Charles Maurras : LETTRES DES JEUX OLYMPIQUES

Inutile de revenir longuement sur ce texte du Maître. Il est possible d'en faire une lecture rattachée aux seuls problèmes de cette Grèce en reconstruction vers laquelle Maurras naviguait en 1896. Choses vues dans un pays très vieux et très neuf à la fois, portraits croqués sur le vif de la famille royale, de la bourgeoisie athénienne, de ce pâtre vainqueur du marathon que l'opinion n'était pas loin de soupçonner de démesure, crime suprême... L'on admirera l'intelligence prophétique du jeune journaliste dont les analyses politiques étaient déjà d'une acuité hors du commun, qu'il s'agit de mettre en garde contre les dangers de l'État-Providence et de l'assistanat, ou contre les ambitions américaines.

* Garnier-Flammarion. 185 p., 7,80 euros (51,16 F).

● Lawrence Norfolk : COMME UN SANGLIER

Le roi de Calydon a offensé Artémis. Pour le châtier, la déesse laisse dévaster la contrée par un sanglier monstrueux. Soixante héros, accompagnés d'Atalante, se lancent à la poursuite de la bête. Trois mille ans plus tard, le fauve a les traits d'un officier nazi, les héros ceux des résistants grecs, Atalante se nomme Thyella. Sur ce thème, qu'il prétend inspiré d'un épisode dont il fut acteur et témoin, un écrivain a composé un poème anti-fasciste qui lui a assuré une renommée mondiale. Mais Solomon, comme certains l'en ont accusé, est-il un imposteur ? Dommage que Norfolk donne un livre prétentieux, ennuieux, filandreux en dépit de quelques beaux passages.

* Le livre de poche. 440 p., 6,50 euros (42, 64 F).

AMBIGUITÉS ET PARADOXES DU PARDON

Ayant toujours — par — **Jean-Baptiste MORVAN** — “l’institution”, cet ectoplasme insaisissable, ce responsable – non coupable, ce “serial killer” introuvable par essence et innocent par définition.

“Péché originel”...

D’ici peu, toute intention de pardon pourra sembler suspecte. On y verra, suivant les cas, une mauvaise foi faite de timidité, de respect envers la “pensée unique”, et aussi d’automatisme commandé par une ambiance de frousse généralisée.

Le ressort de la peur, pour chacun, c’est de se sentir coupable de quelque chose : une sorte de “péché originel” revu et corrigé selon les normes d’une moderne laïcité. Un dogme, peut-être bien intentionné et volontiers répandu par certains confrères de presse, ne veut admettre une punition, ou même la moindre sanction, que comme un gage de réhabilitation. Tel assassin libéré au bout d’un certain nombre d’années, se voit glorifié parce qu’il a consacré ses loisirs carcéraux à écrire un livre ou passer une licence. Il est promu moralisateur et prêcheur.

Nous vivons dans un monde accoutumé à se satisfaire d’apparences, d’attitudes, de manifestations de type publicitaire.

Nous ne sommes point gens habitués à grincer des dents aussitôt qu’on évoque l’intervention du pardon. Mais nous ne pouvons que nous méfier d’une conception du pardon automatique, du pardon presse-bouton, du pardon chasse-d’eau... Une certaine prédication fanaticique de l’indulgence immédiate et généralisée ressemble fort à un favoritisme inversé et, disons-le, à un pharisaïsme d’un genre nouveau.

— Mais non, lui répond son épouse. Toutes les raisons sont conservées quelque part, c'est forcément, je te le garantis.

— Un drôle d’endroit qui doit sentir mauvais », dit Gaston...

Une certaine prédication fanaticique de l’indulgence immédiate et généralisée ressemble fort à un favoritisme inversé et, disons-le, à un pharisaïsme d’un genre nouveau.

Je suis assez tenté de partager l’opinion de Gaston Le Torch : peut-être à cause d’une essentielle, profonde et atavique méchanceté. Après tout, du pays de mes lointains ancêtres, le proverbe disait que « **du Morvan, il ne vient ni bon vent, ni bonnes gens...** » Mais il est des explications des crimes et délits qui vous laissent pantois, et des indulgences prouvant certes le bon cœur des victimes, mais qui ne laissent pas d’inquiéter quant à leurs conséquences.

La pauvre jeune professeur, poignardée par une brute consciente et infatigée, déclarait qu’elle « **n’en voulait pas à son agresseur qui présentait des signes d’inadaptation à l’établissement** ». Elle en voulait seulement à “l’institution”. On doit en conclure que toute inadaptation est une explication, une justification valable pour n’importe quel comportement ; on n’aura pour ressource que de s’en prendre à

“Le gouvernement arbitraire d’un prince juste et éclairé est toujours mauvais. Ses vertus sont la plus dangereuse et la plus sûre des séductions : elles accoutumant insensiblement un peuple à aimer, à respecter, à servir son successeur, quel qu'il le soit, méchant et stupide. Il enlève au peuple le droit de délibérer, de vouloir ou ne vouloir pas, de s’opposer même à sa volonté, lorsqu'il ordonne le bien ; cependant ce droit d’opposition, tout insensé qu'il est, est sacré ; sans quoi les sujets ressemblent à un troupeau dont on méprise la réclamation, sous prétexte qu'on le conduit dans de gras pâturages. En gouvernant selon son bon plaisir, le

tyran commet le plus grand des forfaits. Qu'est-ce qui caractérise le despote ? Est-ce la bonté ou la méchanceté ? Nullement. Ces deux nations n'entrent seulement pas dans sa définition. C'est l'étendue et non l'usage de l'autorité qu'il s'arrogue. Un des plus grands malheurs qui può arriver à une nation, ce serait deux ou trois règnes d'une puissance juste, douce, éclairée, mais arbitraire : les peuples seraient conduits par le bonheur à l'oubli complet de leurs priviléges, au plus parfait esclavage. »

Denis DIDEROT
Lettre à Helvétius

Ce texte de la Lettre à Helvétius (1774) est à bien des égards emblématique. Il montre bien l’abîme qui sépare deux visions du monde, la démocratique (et idéaliste) et la monarchique (et positive). Pour Diderot, c’est un « droit » « sacré » (ou un « privilège »), pour reprendre, comme il le fait habilement, une notion-clé de l’époque) qui doit être au principe de tout. Le peuple, quand bien même il serait « insensé » pour lui de s’opposer à la politique salutaire de son Prince, ne doit pas aliéner sa propre volonté (ou volonté propre...), quelle qu’elle soit. Et peu importent les effets. (Sans doute ajouterait-on aujourd’hui qu’il est de la “dignité” du peuple de vouloir librement.)

Dans cette perspective hautement morale, le bon prince – serait-il ce “despote éclairé” que

certaines philosophes du XVIII^e siècle appelaient de leurs vœux (y compris à l’occasion Diderot lui-même...) – apparaîtra en toute logique comme le plus malaisant dans la mesure où il “accoutume” le peuple à sa servitude.

Mais pour les royalistes d’Action française, c’est avant tout les effets qui comptent : non pas tant l’Idée pure, aussi sublime soit-elle dans son ordre, que le Réel (les « **gras pâturages** » et le « **capital** » de la civilisation). Le droit pour le peuple d’exercer une souveraineté, désirable en soi si l’on veut, est mesuré à l’aune de sa capacité effective à *bien vouloir* – et durablement – pour lui-même. Or tant l’Histoire que les lois de la “Physique sociale” (Maurras) montrent justement que, pour bien vouloir, et efficacement, le Bien de la “nation”, il faut occuper la position

d’indépendance et d’héritier qui est celle du Prince légitime, laquelle position ne peut plus être qualifiée d’“arbitraire” ou de “tyrannique” dès lors qu’elle rend service.

Comme le disait Pierre Bourgat : « **Le droit du Prince naît du besoin du peuple.** » Reconnaissions cependant au texte de Diderot un certain souffle et un art rhétorique bien français – tout d’Ancien Régime... – pour s’exprimer. Peut-être le spectacle de la “volonté” terroriste du peuple révolutionnaire l’aurait-il d’ailleurs refroidi, s’il en avait été le témoin. Étant bien plus matérialiste qu’idéaliste (à la manière de Rousseau et de Robespierre), Diderot aurait pu être sensible aux conséquences déplorables de l’exercice très sanglant du prétendu “droit sacré”.

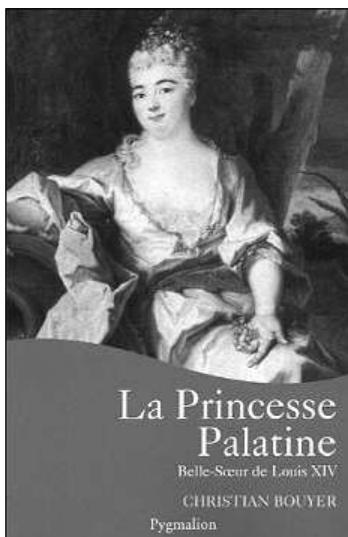
Francis VENANT

Christian Bouyer reçoit le Prix Hugues Capet

Trois cents personnes étaient présentes le 20 janvier 2006 au Cercle de l’Union Interalliée, pour la remise du Prix Hugues Capet 2005 à l’historien Christian Bouyer pour son excellent ouvrage *La Princesse Palatine* paru aux Éditions Pygmalion.

Ambiance particulièrement chaleureuse pour une prestigieuse soirée présidée par S.A.R. la princesse Béatrice de Bourbon-Siciles et organisée par Jacques-Henri Auclair, en présence de nombreux membres du Gotha et de personnalités des Arts et des Lettres.

Après les discours de bienvenue du ministre Pierre-Christian Taittinger, président du Cercle Interallié, et de Jacques-Henri Auclair, président de l’Unité Capétienne, S.A.R. le prince Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme lut au micro un message de S.A.R. le prince Charles de Bourbon-Siciles, duc de Calabre, grand préfet de l’Ordre constantinien de Saint-Georges et parrain du prix Hugues Capet (donation de 1.500 €).



La Princesse Palatine
Belle-sœur de Louis XIV
CHRISTIAN BOUYER
Pygmalion

conférence retraçant la vie truffée d’anecdotes de la Princesse Palatine, belle-sœur de Louis XIV, et insista également sur la joie et la fierté qu’il avait à recevoir le Prix Hugues Capet.

L’on remarquait dans l’assistance, outre les personnalités déjà citées : Mgr le comte de Paris, duc de France et Madame, S.A.R. la princesse Anne de Bourbon-Siciles, S.A.R. le prince Sixte-Henri de Bourbon-Parme, S.A.R. la duchesse Sophie de Wurtemberg, S.A.R. le prince Fayçal Bey de Tunisie, S.A.R. la princesse Nesrine Toussoun d’Egypte, S.A.I. la princesse Vin-Thuyl, S.A.I. le prince Sélim de Turquie, Jean-Christian Petitfrère, Jean-Pierre Thomas, Philippe de Saint-Robert, Monique Raymond...

Le cocktail se termina tard en soirée, dans une ambiance particulièrement chaleureuse, et tous les invités se séparèrent en se donnant rendez-vous à la prochaine manifestation de l’Association Unité Capétienne.

L’ACTION FRANÇAISE TARIF DES ABONNEMENTS

(paraît les 1^{er} et 3^{er} jeudis de chaque mois)

1. Premier abonnement France (un an)	76 €	5. Abonnement de soutien (un an)	150 €
2. Premier abonnement Etranger (un an)	85 €	6. Étudiants, ecclésiastiques, chômeurs (un an)	45 €
3. Abonnement ordinaire (un an)	125 €	7. Outre-mer (un an)	135 €
4. Abonnement de six mois	70 €	8. Etranger (un an)	150 €

BULLETIN D’ABONNEMENT

Nom Prénom
Adresse
.....
Ville Code postal

Entourez le numéro correspondant à votre abonnement

Bulletin à retourner à L’Action Française 2000
10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – C.C.P. Paris 1 248 85 A



CENTRE ROYALISTE D'ACTION FRANÇAISE



Conférences étudiantes

Les conférences étudiantes ont lieu chaque vendredi à 19 h 15 aux locaux de l'AF à Paris.

3 février :

Bonald et Maurras, par Michel FROMENTOUX

10 février :

Benoît XV et le Vatican durant la Grande Guerre par Henri PETER

17 février :

L'OAS et la guerre d'Algérie, par Manuel BOUCHEZ-PAGNIER

24 février :

La politique d'Aristote, par Pascal NAIZOT

INSTITUT D'ACTION FRANÇAISE

Directeur Michel FROMENTOUX

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris. Tél : 01 40 39 92 14

fromentouxmi@wanadoo.fr

Mercredi 15 février 2006

TRADITION ET TRANSMISSION DU PATRIMOINE

par Pierre MAGNARD

professeur émérite de philosophie à Paris-IV Sorbonne

à 20 h 30 précises

Brasserie Le François-Coppée, premier étage

1, boulevard du Montparnasse, 75006 Paris (métro Duroc)

Participation aux frais : 5 euros. Étudiants et chômeurs : 2 euros.

Cotisations

L'année 2005 a été faste pour le Centre royaliste d'Action française : campagne nationale pour le "non" au référendum, recrutement de nombreux jeunes, création de nouvelles sections. Pour continuer sur cette lancée en 2006, il faut des ressources financières.

Le mouvement ne vit que par ses cotisants. Nous appelons les adhérents à renouveler leur adhésion et aux sympathisants à y souscrire.

Vous montrerez ainsi votre attachement aux idées du mouvement d'A.F. et votre volonté de lui donner les moyens de rayonner toujours davantage.

(Tarif des cotisations au bas de cette page) ■

LE MONDE ET LA VILLE

DÉCÈS

- Nous avons appris avec peine la mort de Mme Philippe BOIRY, née Élisabeth de CHAVIGNY, décédée le 21 janvier 2006 dans sa 67^e année, munie des sacrements de l'Église.

Les obsèques ont eu lieu le 25 janvier 2006 en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet suivies de l'inhumation dans le caveau de famille de la chapelle de la Chèze (Dordogne). Michel Fromentoux représentait l'Action française aux obsèques.

Mme Boiry descendait de François de Chavigny et de son épouse Éléonore de Grandmaison, partis en 1640 peupler le Canada où il fonda la ville de Deschambeau. Un cousin de son père, Chavigny de la Chevrotière, directeur du *Journal de Saïgon*, fut assassiné par le Vietminh et décoré à titre posthume de la Légion d'Honneur.

Nous prions son mari, notre ami Philippe Boiry, prince d'Araucanie, ancien doyen de la faculté libre des Sciences de la Communication, ses frères et sœurs et toute la famille d'agrémenter l'expression de nos bien vives condoléances avec l'assurance de nos prières pour le repos de son âme.

Samedi 25 février à 20 heures MEETING DES ÉTUDIANTS D'AF "L'impasse démocratique!"



Avec les interventions de Pierre Lafarge, Stéphane Despaigne, Sébastien de Kererro, Jean-Philippe Chauvin

Salle Chaptal
4 place Saint-Germain-des-Prés 75006 Paris
Métro Saint Germain des Prés

RÉSERVEZ LE 25 MARS 2006 Grande journée d'amitiés françaises

A Cotignac (Var)

10 heures : messe chantée en grégorien

11 h 30 : apéritif

13 heures : déjeuner au château de Vins-sur-Caramy

14 h 30 : allocutions des orateurs d'A.F. et débats

15 h 30 – 18 h 30 : échange amical

Renseignements et réservation : 04.94.59.22.18 – 01.40.39.92.06

Le Comte de Paris à Saint-Germain l'Auxerrois

a messe célébrée traditionnellement à Paris en l'église Saint-Germain l'Auxerrois le 21 janvier a connu cette année une très forte affluence.

Mgr le Comte de Paris, duc de France, y assistait pour la première fois, ayant à ses côtés S.A.R. le duc de Vendôme, dauphin de France, et S.A.R. le duc d'Anjou, manifestant ainsi l'unité de la Famille royale de France. Les Princes ont été ovationnés à la sortie de la cérémonie. On remarquait également dans l'assistance S.A.R. le prince Sixte-Henri de Bourbon Parme.

● À 18 h 30, le 21 janvier, M. l'abbé Thouvenot a célébré une messe de

Sur les lieux de l'échafaud

Les Parisiens ont retrouvé dimanche 22 janvier à 15 h 30 la messe selon le rite de Saint Pie V, suivie d'une absoute à SAINT-NICOLAS DU CHARDONNET.

Le cortège aux flambeaux

Le Cortège aux flambeaux initié il y a quatre ans à Paris par les



Mgr le Comte de Paris, Duc de France et S.A.R. le Duc de Vendôme à la sortie de la messe de Saint-Germain l'Auxerrois

jeunes d'Action française pour rendre hommage à Louis XVI est devenu une tradition. Dimanche 22 janvier, cent cinquante personnes, en majorité étudiants ou jeunes travailleurs, étaient rassemblées sur le parvis de la Madeleine et se sont rendues en bon ordre par le boulevard Maleherbes et la rue Pasquier à la Chapelle Expiaatoire, ancien cimetière de la Madeleine où le roi et la reine martyrs furent inhumés après leur exécution.

Une marche silencieuse d'où jaillit un moment le chant Vendée *Les Bleus sont là...*

A l'arrivée devant la Chapelle, une grande banderole était accrochée aux grilles *Les Rois ont fait la France, elle se défait sans Roi ! Puis,*

devant la foule rangée en un vaste cercle éclairé par les flambeaux, Michel Fromentoux a pris la parole évoquant les conséquences tragiques pour la France aujourd'hui encore de l'assassinat de Louis XVI. Après lui, François-Marin Fleutot a rappelé tous les aspects positifs du règne de Louis XVI qui s'était employé à moderniser la nation mais dont l'œuvre ensuite fut interrompue par le triomphe de l'idéologie. Un étudiant a lu le Testament de Louis XVI, puis une gerbe de fleurs a été déposée en haut des marches de la Chapelle. Le chant de la *Royale* a terminé la cérémonie. ■



Vers la Chapelle Expiaatoire. De g. à d. : Chahpour Sadlet, président du Mémorial des Rois, Michel Fromentoux et Pierre Pujo



10, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS,
75001 PARIS
TÉL : 01-40-13-14-10 – FAX : 01-40-13-14-11
DANS LA LINÉE DU MOUVEMENT FONDÉ
PAR PIERRE JUHEL

DIRECTOIRE

PRESIDENT : PIERRE PUJO
VICE-PRESIDENT :
STÉPHANE BLANCHONNET

CHARGÉS DE MISSION

FORMATION : PIERRE LAFARGE
SECRETARIAT GÉNÉRAL DES ÉTUDIANTS :
THIBAUD PIERRE
ADMINISTRATION :
MME DE BENQUE D'AGUT

COTISATION ANNUELLE :
MEMBRES ACTIFS (32 €),
ÉTUDIANTS, LYCÉENS, CHÔMEURS (16 €),
BIENFAITEURS (150 €)



Le cortège aux flambeaux, boulevard Maleherbes

MESSES

- L'association Marius Plateau fera célébrer une messe aux intentions des VICTIMES DU 6 FÉVRIER 1934 le lundi 6 février 2006 à 18 h 30 en l'église de la Madeleine à Paris (8^e) dans la crypte, entrée latérale.

- L'Union nationale des Parachutistes fera célébrer une messe pour le repos de l'âme du colonel Pierre CHATEAU-JOBERT, dit "Conan", commandeur de la Légion d'Honneur, compagnon de la Libération, le vendredi 3 février à 11 heures en la cathédrale Saint-Louis-des-Invalides, à Paris.

INFORMATION

- Le mercredi 8 février, dans le cadre des conférences de *Nouvelles de Chrétienté*, que dirige l'abbé Alain LORANS, notre amie et collaboratrice Anne BERNET, historienne, évoquera *Le professeur Lejeune : une vie pour la vérité*. Elle dédicacera ensuite son ouvrage : *Le professeur Lejeune, le père de la génétique moderne* (Presses de la Renaissance).

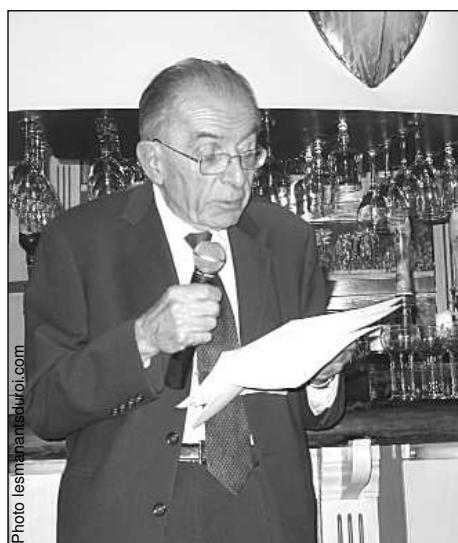
À 20 heures, Palais de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris V^e. Entrée 5 euros, étudiants : 3 euros.

À PARIS ET EN PROVINCE

La Galette a été bonne...

PARIS

● Le 6 janvier, c'était le jour traditionnel de la fête des Rois. Un vaste public s'est retrouvé à Paris à la "Taverne de l'Est", le restaurant où l'on s'était réuni l'an dernier dans le quartier des Halles s'étant révélé trop petit. De nombreux jeunes côtoyaient les amis de longue date, fidèles à cette réunion traditionnelle.



Pierre Pujo pendant son discours le 6 janvier à Paris

Pierre PUJO a rappelé que l'A.F. avait participé à la victoire du "non" au référendum et souligné que le combat souverainiste demeure nécessaire car les tenants du "oui" sont toujours aux leviers de commande. L'A.F. doit dépasser le souverainisme et poser le problème des institutions politiques. Il faut en effet remonter aux causes du déclin actuel de la France. La campagne présidentielle qui commence dans la confusion nous apporte de nouveaux arguments en faveur d'une restauration monarchique.

Stéphane DESPAIGNE, délégué d'A.F. pour l'Île-de-France, a ensuite lancé un appel pour que chacun prenne des responsabilités dans la propagande d'A.F.

Thibaud PIERRE, secrétaire général des étudiants d'A.F., a rappelé l'importance de la vente à la criée du journal et annoncé les prochaines activités du mouvement.

On a dégusté une excellente galette arrosée de cidre et chanté les chants royalistes. Une tombola, animée par Michel FROMENTOUX, a fait une quinzaine d'heureux gagnants avant que l'on ne se sépare sur le chant de la *Royale*.

LYON

● Le 7 janvier dernier, la Galette des rois de la section de Lyon s'est déroulée, en présence de Pierre PUJO, dans le cadre familial et convivial de l'appartement de l'une de nos sympathisantes. Nos amis, venus nombreux, ont pu entendre Stéphane BLANCHONNET leur rappeler, à l'occasion de l'Épiphanie, que si nos contemporains, privés de croyances collectives, qu'elles soient spirituelles ou temporelles, « consommaient » les fêtes du calendrier au lieu de les célébrer, les royalistes, eux, avaient gardé le sens du symbole.

Ils ont également été attentifs à l'analyse rigoureuse et seulement préoccupée de l'intérêt national que Pierre Pujo leur a ensuite dressée de la situation politique présente. Un grand merci enfin à Fleur pour

nous avoir accueillis si gentiment et à Sarah pour le délicieux buffet qu'elle nous avait préparé.

BORDEAUX

● Le 13 janvier, les principaux amis de Bordeaux, notamment Mme Anne-Marie La-carrière, doyenne des Dames royalistes de Bordeaux, et le professeur Georges Ferrière ont répondu à l'invitation de Vincent GAILLÈRE, délégué d'A.F. en Aquitaine, en participant au dîner des Rois.

Pierre PUJO, directeur de notre journal, a tracé les perspectives du combat d'Action française pour l'année 2006, lequel demeure marqué du signe du souverainisme, tout en contribuant à éclairer nos compatriotes sur la faillite de plus en plus évidente, du régime républicain où les clans se disputent l'éphémère trône de l'Élysée.

L'historien Philippe PRÉVOST, récent auteur d'*'Un centenaire trompeur'* (éditions C.E.C.), a démêlé ensuite l'écheveau des causes, des influences (maçonniques) et des circonstances intérieures et extérieures de l'adoption, en 1905, de la loi sur la séparation de l'Église et de l'État français, et de son application intransigeante par la suite. Sous d'autres latitudes, la laïcité est pourtant envisagée sans agressivité ni victimisation inutiles. Et de souhaiter une vé-

Le temps, ensoleillé, est superbe, mais pas question d'aller se promener sur la plage. Nos amis se rassemblent dans une salle de l'hôtel pour écouter une conférence de Philippe Prévost sur la laïcité où il montre comment la République a cherché à contrôler l'Église catholique malgré la "séparation" proclamée en 1905. La reprise des relations entre la France et le Vatican à partir de 1920 a conduit à placer la nomination des évêques dans la dépendance du gouvernement.

Pierre Pujo, faisant un tour d'horizon politique, a ensuite souligné l'importance du combat de l'Action française qui, après le succès du "non" au référendum, doit aujourd'hui non seulement poursuivre le combat souverainiste, mais aussi intensifier sa propagande royaliste. Face aux clans qui se disputent le pouvoir suprême, "l'homme de la nation", incarnant l'unité ne peut être que le Roi.

Pierre Pujo et Philippe Prévost se sont rendus ensuite avec une délégation de nos amis aux deux monuments de Bayonne chargés de symboles : la statue de Jeanne d'Arc de Maxime Real del Sarte, restaurée dans son impeccable blancheur après l'outrage commis il y a deux ans, et la Croix blanche, commémorant le "miracle de Bayonne" de 1451, restaurée après avoir été récemment brisée par des énergumènes.



Ambiance conviviale à Lyon le 7 janvier

ritable autonomie de l'Église par rapport à l'État républicain.

L'auditoire, raffermi par ces analyses sans complaisances dans ses convictions nationalistes et royalistes, s'est donné rendez-vous au 3 mars, pour la présentation par Jean Roux, praticien des finances publiques, de son livre sur *La Grande Braderie du patrimoine public des Français*.

BIARRITZ

● Le 14 janvier, c'est à Biarritz que Pierre PUJO et Philippe PRÉVOST fêtent les Rois avec la dynamique section des Pyrénées-Atlantiques animée par Philippe FORTABAT-LABATUT et Mme BIFFARD. La brioche traditionnelle est partagée à la fin du déjeuner.

NÎMES

● Le 21 janvier, après avoir assisté à la messe célébrée pour le roi Louis XVI, nos amis de Nîmes se sont retrouvés autour de Pierre PUJO pour déjeuner au "Palace". Notre directeur a souligné les deux orientations actuelles de la politique de l'Action française : 1) la poursuite du combat souverainiste car l'esprit de démission national est toujours installé dans les avenues du pouvoir tant à droite qu'à gauche : la leçon du référendum n'a pas été retenue ; 2) l'actualité de la solution royaliste au problème des institutions politiques que fait remonter l'approche de l'élection présidentielle, notamment l'incapacité du régime à porter au pouvoir suprême un président qui soit "l'homme de la nation".

Le Cercle Saint-Charles, animé par M. MATHIEU et Mme SEGARRA, continue



Vincent Gaillère à Biarritz le 14 janvier

à se réunir le deuxième samedi de chaque mois au "Palace", de 14 heures à 16 heures.

PERPIGNAN

● Le 21 janvier, comme chaque année, la section des Pyrénées-Orientales, animée par M. et Mme BAUX, organisait une conférence sur un grand sujet d'actualité. Pierre HILLARD a traité de *'l'Europe des régions et des ethnies'*, un sujet auquel il a consacré deux ouvrages très documentés (1). Cette Europe se met progressivement en place à l'instigation des Allemands. Elle vise à remplacer les frontières nationales par des frontières administratives au sein d'une Europe intégrée en faisant éclater les États-nations existants. La manifestation récente du séparatisme catalan en montre le danger.

Un dîner a suivi à la fin duquel Pierre PUJO a tracé les grandes lignes du combat actuel de l'Action française.

Comme à Lyon, deux semaines auparavant, on n'a pas manqué de remarquer la forte proportion de jeunes participant à la soirée, à côté des fidèles de toujours. Le flambeau se transmet.

* Pierre Hillard est l'auteur de :
- La décomposition des nations européennes.
De l'union euro-atlantique à l'État mondial.
- Minorités et régionalismes dans l'Europe fédérale des Régions - Enquête sur le plan allemand qui va bouleverser l'Europe.
Aux éditions François-Xavier de Guibert.



Philippe Prévost, Monique Lainé et Pierre Pujo à Bayonne le 13 janvier